

Plan de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Remerciements :

Ce plan de gestion a été élaboré par Benoît Roberge du Service canadien de la faune d'Environnement Canada. Des remerciements sont adressés aux employés du Service canadien de la faune qui ont participé à la préparation de ce document ou l'ont commenté : Luc Bélanger, Marielou Verge, Josée DeGuise, Olaf Jensen, Alain Baril, Véronique Lalande, John Cree, Renée Langevin, Matthieu Allard, Martine Benoît, Benoît Jobin, Stéphanie Gagnon, Stéphane Turgeon, Chantal Lepire, Francine Rousseau, Cédric Paitre, Sylvain Giguère, Diane Dauphin, Patrick Labonté, Vincent Carignan, Gisèle Chamberland ainsi que François Daigle de la Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada. Un merci particulier est adressé à Denis Gervais et à Christiane Foley pour leur contribution à ce travail. Le Service canadien de la faune désire également remercier Jim Ransom, Henry Lickers, Elisabeth Nanticoke, Peggy Pike et Scott Peters de la communauté autochtone mohawk d'Akwesasne; Eva Johnson et Dennis Diabo de la communauté autochtone mohawk de Kahnawake; ainsi que Patrick Laniel, Denis Gervais, Sébastien Rémillard et André Picard de l'Association des membres et amis pour la protection de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (AMAPRE) qui ont accepté de commenter ce document.

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement Canada
Informatèque
10, rue Wellington, 23^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Environnement Canada – Service canadien de la faune
Région du Québec
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Site Web d'Environnement Canada – Aires protégées : www.ec.gc.ca/ap-pa

ISBN: 978-0-660-20558-8
N^o de cat. : CW66-329/2013F-PDF

Comment citer ce document :

Environnement Canada. 2014. Plan de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Québec, 54 p.

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement Canada
Informatèque
10, rue Wellington, 23^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Numéro sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2014.

Also available in English

À propos des aires protégées d'Environnement Canada et des plans de gestion

Qu'est-ce qu'une aire protégée d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées afin de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d'autres espèces sauvages et leurs habitats. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Des refuges d'oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs en milieux marins et terrestres.

Quelle est la superficie du réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Le réseau d'aires protégées comprend 54 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs couvrant plus de 12 millions d'hectares dans toutes les régions du Canada.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion?

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décision par le personnel d'Environnement Canada, notamment en ce qui concerne l'émission de permis. La gestion s'effectue de façon à maintenir l'intégrité écologique de l'aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les Premières Nations, le public et d'autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu'en vertu d'un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu'il faut apporter à l'habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit identifier les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation provinciale applicable sur la protection de la faune de la province où se trouve l'aire protégée.

En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières, l'application des règlements ainsi que l'entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une importante activité réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

Série de Plans de gestion

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Tous les plans de gestion seront initialement réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et, par la suite, tous les dix ans.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du ministère à www.ec.gc.ca/ap-pa ou communiquez avec le Service canadien de la faune.

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François a été créée en 1978 pour protéger un ensemble de marais et de marécages unique au Québec qui abrite une flore et une faune diversifiées et des espèces rares. Il s'agit d'une zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar et d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Aujourd'hui, cette réserve protège des milieux humides exceptionnels et d'autres habitats pour favoriser la conservation des espèces en péril et des espèces d'oiseaux prioritaires.

Cette aire protégée d'une superficie de 1 316 hectares est située sur la rive sud du lac Saint-François, un élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent, dans le sud-ouest du Québec, près de la frontière de l'Ontario et des États-Unis. Elle comprend un amalgame de milieux terrestres et humides, notamment des marais constitués de groupements végétaux à carex et à quenouilles, des marécages arborescents composés d'érablières rouges ainsi que des boisés au sol bien drainé occupés par des groupements dominés par des aubépines, des caryers et des érables à sucre. La réserve se caractérise par une biodiversité remarquable, parmi les plus importantes au Québec, car elle abrite plus de 293 espèces animales et plus de 547 espèces végétales. Au moins 15 de ces espèces sont en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et 46 sont désignées par la province comme étant menacées ou vulnérables, ou susceptibles de l'être.

Treize espèces de sauvagine, dont la Bernache du Canada, le Canard colvert, le Canard noir, le Canard branchu et le Petit Fuligule, nichent dans la réserve. Les marais et les secteurs adjacents d'eau libre accueillent plus de 5 000 canards au printemps et quelque 8 000 canards pendant les migrations automnales. Parmi les 237 espèces d'oiseaux recensées dans cette réserve, on trouve plusieurs oiseaux terrestres et aquatiques nicheurs, dont la Paruline des ruisseaux, la Grive fauve et la Grue du Canada. Ce territoire abrite l'une des plus importantes populations de Troglodytes à bec court du Canada. On y observe des amphibiens et des reptiles, entre autres la salamandre à quatre orteils, la tortue mouchetée et la tortue serpentine ainsi que plusieurs espèces de mammifères, notamment le rat musqué, la souris sauteuse des champs, la grande chauve-souris brune, le castor, le cerf de Virginie et le coyote. Cette réserve offre également des habitats importants pour les espèces en péril de la région comme le Râle jaune, la tortue géographique et le noyer cendré.

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est exposée à d'importantes menaces et présente des défis de gestion liés aux nombreuses activités anthropiques qui se

déroulent à proximité, entre autres l'impact des activités humaines sur la réserve, le morcellement du territoire de la réserve, l'envahissement par des espèces végétales, la dégradation des habitats et des infrastructures ainsi que le développement du territoire environnant.

L'accès à la réserve est permis, mais il est restreint aux endroits prévus et à certaines périodes de l'année, soit d'avril à décembre. Certaines activités sont permises si elles sont compatibles avec les buts et les objectifs de conservation énoncés dans ce plan de gestion.

Les buts de ce plan de gestion sont : 1) de protéger et d'améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages; 2) de consolider le territoire de la réserve et de promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terres adjacentes pour permettre la connectivité et offrir de meilleures conditions écologiques; 3) de réduire les impacts des activités humaines sur la réserve; 4) de favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats; 5) d'assurer la surveillance écologique de la réserve et d'améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats.

Ce plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans en fonction des priorités et des ressources disponibles.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Table des matières

1 DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE	1
1.1 Contexte régional	4
1.2 Aperçu historique.....	5
1.2.1 Réserve nationale de faune	6
1.3 Propriété des terres	7
1.4 Installations et infrastructures	7
2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES	11
2.1 Habitats terrestres et aquatiques	11
2.2 Faune	12
2.2.1 Invertébrés	13
2.2.2 Poissons.....	13
2.2.3 Amphibiens et reptiles	13
2.2.4 Oiseaux.....	14
2.2.5 Mammifères.....	16
2.3 Espèces en péril	16
2.4 Espèces envahissantes	21
3 MENACES ET DÉFIS DE GESTION	22
3.1 Impact des activités humaines sur la réserve.....	22
3.2 Morcellement du territoire de la réserve.....	22
3.3 Envahissement par des espèces végétales	23
3.4 Dégradation des habitats et des infrastructures	23
3.5 Développement du territoire environnant	24
3.6 Lacunes des connaissances scientifiques	24
3.7 Braconnage	25
3.8 Pollution diffuse	25
3.9 Déversements accidentels.....	25
4 BUTS ET OBJECTIFS	26
4.1 Vision.....	26
4.2 Buts et objectifs	26
4.3 Évaluation.....	28
5 APPROCHES DE GESTION	33
5.1 Gestion de l'habitat	33
5.2 Gestion de la faune.....	33
5.3 Surveillance	33
5.4 Recherche	34
5.5 Information et sensibilisation du public.....	34

6	AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS	36
6.1	Interdiction d'accès	36
6.2	Activités autorisées.....	37
6.3	Autorisations.....	38
6.4	Exceptions	39
6.5	Autres autorisations fédérales et provinciales	39
7	SANTÉ ET SÉCURITÉ	41
8	APPLICATION DE LA LOI	42
9	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	43
10	COLLABORATEURS.....	44
11	BIBLIOGRAPHIE	48
	ANNEXE I : AVIS D'ENVIRONNEMENT CANADA PUBLIÉ EN 2011	54

1 DESCRIPTION DE L'AIRES PROTÉGÉE

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à 50 kilomètres en amont de Salaberry-de-Valleyfield, à l'extrême sud-ouest du Québec. Elle se trouve plus précisément dans la municipalité du canton de Dundee, dans la portion ouest de la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent (tableau 1 et figure 1).

Cette réserve créée en 1978 a pour but de protéger des habitats humides exceptionnels, la diversité de la faune et de la flore ainsi que des espèces rares et en péril. Son territoire bordé au nord par le lac Saint-François et au sud par des milieux agricoles se caractérise par un amalgame de milieux terrestres et humides où se trouvent des groupements végétaux variés.

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune
Province ou territoire	Québec – municipalité du Canton de Dundee, MRC du Haut-Saint-Laurent
Latitude et longitude	45° 02' N et 74° 29' O
Superficie	1 316 ha (adjacents à 150 ha de terrains de propriété fédérale sans statut de réserve nationale de faune)
Critères de sélection de l'aire protégée (Manuel des aires protégées¹)	Historiques : Créée prioritairement pour assurer la protection d'habitats humides exceptionnels, en raison de leur position méridionale en bordure du lac Saint-François et de la grande diversité de faune (oiseaux aquatiques et terrestres) et de flore qu'ils abritent, dont certaines espèces rares ou en péril. Actuels : Critère 2a – L'aire abrite un assemblage appréciable d'espèces ou de sous-espèces animales ou végétales rares, vulnérables, menacées ou en voie de disparition ou un nombre appréciable d'individus d'une ou de plus d'une ces espèces ou de ces sous-espèces. <u>Pour cette RNF</u> : La réserve abrite une quantité remarquable d'espèces végétales et animales en péril. Critère 2b – L'aire présente un intérêt particulier pour le maintien de la diversité génétique et écologique d'une région en raison de la qualité et du caractère unique de sa faune et de sa flore. <u>Pour cette RNF</u> : La réserve abrite une diversité exceptionnelle d'espèces végétales et animales ainsi que d'habitats.
Système de classification des aires protégées (Manuel des aires protégées¹)	Catégorie A – Conservation des espèces ou des habitats essentiels

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (suite)

Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN²)	Catégorie III – Monument naturel
Numéro de décret en conseil	C.P. 1978-1439, C.P. 1985-694, C.P. 1985-693, C.P. 1995-473, C.P. 1995-1445
Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux (RBIF)	67461
Publication dans la <i>Gazette du Canada</i>	27 avril 1978
Autres désignations	Zone humide d'importance internationale (Site Ramsar « Lac Saint-François ») et zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO « Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François et eaux environnantes »)
Importance faunistique et floristique	Biodiversité remarquable. Milieux humides et milieux adjacents plus secs constituant des aires de reproduction importantes pour les oiseaux et une halte recherchée par les oiseaux migrateurs; présence d'espèces fauniques et floristiques en péril.
Espèces envahissantes	Présence du roseau commun exotique, de l'hydrocharide grenouillette, du butome à ombelles, du phalaris (ou alpiste) roseau et de la salicaire commune. Dans les eaux adjacentes à la réserve, présence de la moule zébrée et de la moule quagga.
Espèces en péril	La réserve abrite au moins 15 espèces qui sont en péril en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> au Canada, dont le Râle jaune, la tortue géographique et le noyer cendré, et 46 espèces qui sont menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi en vertu de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i> au Québec, dont le dard de sable.
Organisme de gestion	Environnement Canada – Service canadien de la faune
Accès public et utilisation	Accès restreint aux endroits prévus d'avril à décembre à moins d'indication contraire. Activités autorisées : randonnée pédestre, observation de la nature et photographie dans les sentiers, canot et kayak avec une personne autorisée par Environnement Canada pour agir comme guide-interprète. La chasse aux oiseaux migrateurs est permise dans un secteur prévu situé à l'ouest de la zone d'accueil (interdite dans le secteur des aménagements pointe Fraser I et pointe Fraser II et de chaque côté du ruisseau Fraser).

¹ Environnement Canada, 2005

² UICN, 2008

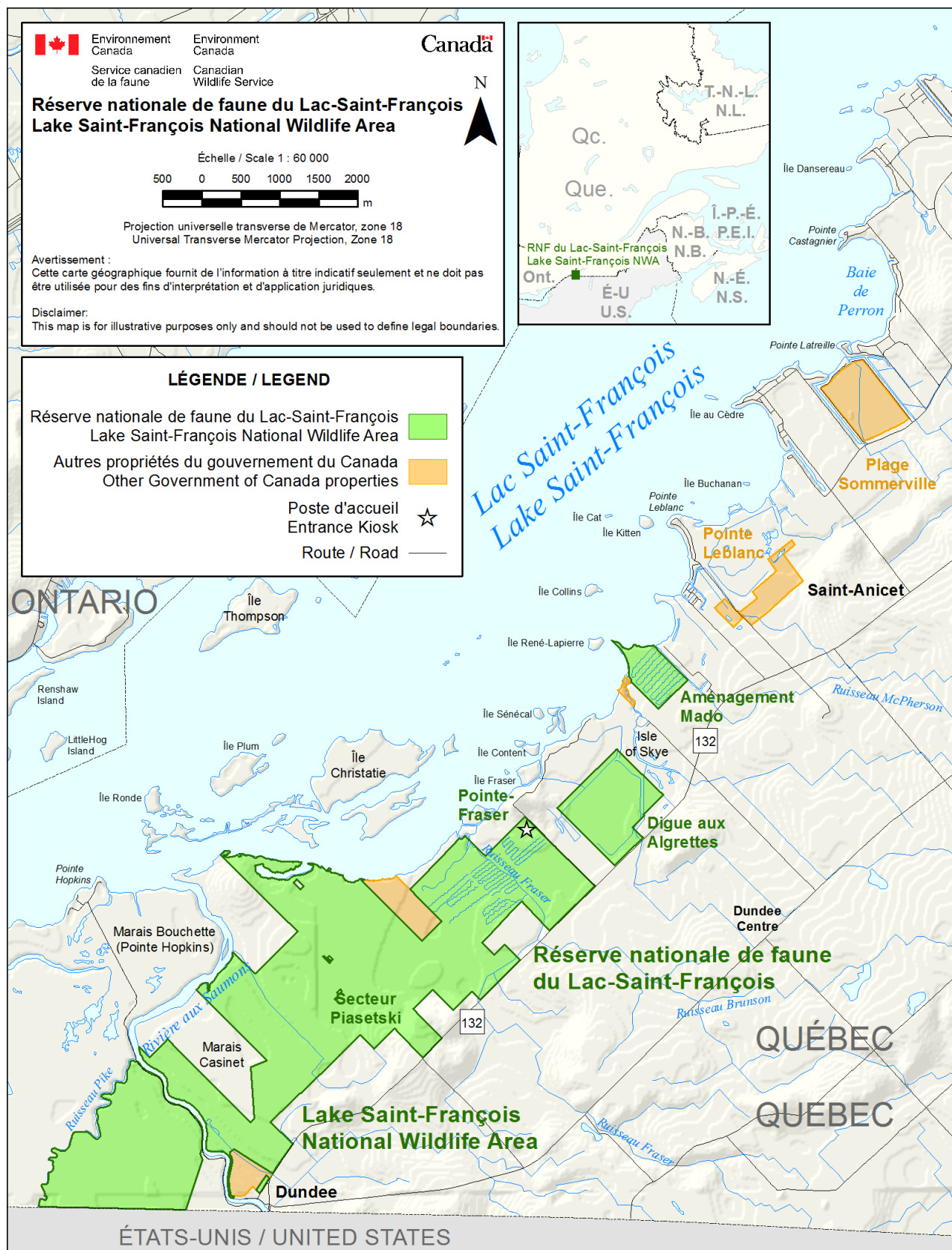


Figure 1 : Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est un territoire ceinturé au nord par le lac Saint-François, un élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent, et au sud par des terres agricoles et la route 132 (figure 2). Elle est également bordée au nord par quelques terres privées, qui incluent la Pointe-Fraser, un centre de villégiature où se trouvent plusieurs chalets. Certains marais et marécages situés à l'ouest de la réserve et certaines îles situées au nord font partie de la réserve autochtone d'Akwesasne, qui se trouve à environ un kilomètre à l'ouest de la réserve nationale de faune.

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent, qui compte plus de 22 000 habitants et est située dans l'extrême sud-ouest du Québec, à la frontière de l'Ontario et de l'État de New York, à environ 100 kilomètres de Montréal. Cette aire protégée couvre une superficie de 1 316 hectares. De plus, des terrains d'une superficie de 152 hectares de propriété fédérale, mais sans statut de réserve nationale de faune, sont adjacents à la réserve (figure 1).

Le paysage régional forme une plaine ondulée de coteaux bas d'orientation sud-ouest-nord-est (Mailloux et Godbout, 1954). La lenteur des cours d'eau témoigne de la faible pente de ce territoire parsemé de buttes isolées et de crêtes basses dont l'altitude n'excède pas huit mètres par rapport au terrain avoisinant. Les digues et le barrage construits dans l'archipel de Salaberry-de-Valleyfield à partir de 1932 ont considérablement perturbé et modifié le cycle hydrologique du lac Saint-François, tout en favorisant l'extension de marais sur ses rives. Au printemps, le lac est maintenu à son niveau le plus bas, puis graduellement élevé par la suite jusqu'en septembre. Ainsi, de mai à novembre, le lac Saint-François est assez stable : son niveau moyen mensuel ne varie que de 10 centimètres (Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, 1997). Ceci distingue ce lac des autres lacs fluviaux non régularisés du Saint-Laurent, tels que le lac Saint-Pierre ou le lac des Deux Montagnes. Le lac Saint-François a moins de six mètres de profondeur sur la majorité de sa superficie. Le territoire adjacent à la réserve, qui est de propriété privée, est surtout utilisé à des fins agricoles. À proximité se trouve aussi le site archéologique Droulers, une attraction touristique qui contribue à augmenter la fréquentation de la réserve, laquelle est estimée à 4 000 visiteurs par année.

Plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (voir 10 Collaborateurs) collaborent à la mission et aux activités de la réserve nationale de faune, notamment l'Association des membres et amis pour la protection de la réserve nationale de faune du lac Saint-François (AMAPRE) depuis 1993.



Figure 2 : Vue aérienne du secteur de l'aménagement Mado dans la partie est de la réserve nationale de faune de Lac-Saint-François

Photo : Christine Lepage © Environnement Canada, Service canadien de la faune

1.2 APERÇU HISTORIQUE

Des groupes humains nomades auraient fréquenté la région du lac Saint-François dès 8 000 ans avant aujourd'hui (A.A.). Ces populations auraient exploité diverses ressources naturelles, notamment le gros gibier tel le caribou. Ultérieurement, des groupes humains de l'Archaïque (7 000 ans à 3 000 ans A.A.) se sont implantés sur l'ensemble du territoire à mesure que celui-ci devenait habitable [après la dernière glaciation]. Les populations de cette époque étaient généralement formées de groupes de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs (BAPE, 2004).

Les premiers signes distinctifs caractéristiques de la culture iroquoïenne ont fait leur apparition au Sylvicole supérieur (1 000 à 500 ans A.A.) (Mercier *et al.*, 1986). Vers 650 ans A.A., les populations iroquoïennes du Saint-Laurent se sont tournées vers l'agriculture (maïs, courge, haricot, tabac et tournesol), la chasse et la pêche étant complémentaires. Elles ont également développé une poterie particulière et se sont établies dans des villages semi-permanents généralement situés près de campements de pêche et à proximité d'une rivière ou d'un confluent. Ces villages formés de maisons-longues étaient parfois palissadés. On trouve d'anciens sites iroquoïens notamment à Montréal, dans la région de Saint-Anicet (plusieurs sites; Woods, 2012) et à Pointe-du-Buisson (BAPE, 2004).

Au début des années 1600, lors de sa recherche du passage du Nord-Ouest et de ses voyages dans la vallée du Saint-Laurent, Samuel de Champlain a campé près de Saint-Anicet. De nombreux voyageurs ont aussi emprunté le Saint-Laurent pour se rendre dans la région des Grands Lacs et au-delà (Mercier *et al.*, 1986).

Tout comme sur la rive nord du lac Saint-François, des loyalistes se sont établis en 1782-84 dans ce qui allait devenir un jour le comté de Huntingdon (qui fait aujourd'hui partie de la MRC du Haut-Saint-Laurent). À cette époque, les Amérindiens de la région ont accordé des concessions à plusieurs familles américaines dans la région de Dundee (Mercier *et al.*, 1986).

Du début des années 1800 jusqu'à 1840 environ, d'importantes pinèdes et des chênaies ont été exploitées dans la région. Seuls quelques petits défrichements faits sur les élévations ont perturbé les forêts primitives de ce qui allait devenir un jour la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. Par la suite, une agriculture de subsistance a commencé. Elle a été remplacée un peu plus tard par la culture fourragère et l'industrie laitière (Mercier *et al.*, 1986).

En 1931, le drainage des terres effectué afin de créer de nouvelles terres cultivables a entraîné la perte de plus de 11 000 hectares de marécages. Toutefois, la construction d'un barrage à Salaberry-de-Valleyfield en 1933 a créé au moins 2 000 hectares de milieux humides le long du lac Saint-François. La superficie des prairies naturelles et des terres marécageuses a toujours diminué par la suite, ce qui s'est soldé par une régression de 63 % des superficies recensées en 1921 (16 340 ha) et donc par une perte de 19 907 hectares (Mercier *et al.*, 1986).

Des études menées de 1968 à 1976 ont montré l'importance du territoire actuel de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François pour la sauvagine et pour la richesse de ses habitats. Actuellement, plusieurs communautés humaines sont établies à proximité de cette aire protégée, notamment dans les municipalités de Dundee et de Saint-Anicet. Des communautés mohawks vivent toujours dans la région et y pratiquent leurs activités traditionnelles.

1.2.1 Réserve nationale de faune

À partir de 1971, le gouvernement fédéral s'est porté acquéreur de ce qui deviendra officiellement la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François le 27 avril 1978. Celle-ci a été créée par un décret en conseil pris en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*.

Le premier plan de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François a été publié en 1986 (Mercier *et al.*, 1986). De plus, un plan de conservation de cette aire protégée a été publié en 2003 (Service canadien de la faune, 2003).

1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est devenue propriété du gouvernement du Canada à la suite de ventes de gré à gré effectuées entre les années 1970 et 1990. Cette réserve couvre environ 1316 hectares de terrain légalement désigné comme réserve nationale de faune. Des terrains de propriété fédérale d'une superficie d'environ 152 hectares, qui sont adjacents à la réserve ou l'entrecoupent, mais n'ont pas le statut de réserve nationale de faune, sont gérés par Environnement Canada.

1.4 INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François comprend des installations et infrastructures, dont certaines qui appartiennent à l'Association des membres et amis pour la protection de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (AMAPRE) (tableau 2 et figure 3).

La réserve comporte une zone d'accueil (figure 4) située au bout du chemin de la Pointe-Fraser, dans la municipalité de Dundee. Cette zone d'accueil compte sept bâtiments : le poste d'accueil (centre d'information), une salle polyvalente d'animation extérieure, une remise, un entrepôt du matériel d'entretien, un entrepôt de canots et de kayaks, un bâtiment de protection du puits d'eau potable ainsi que des toilettes à compost (compolettes).

Il y a une tour d'observation près du poste d'accueil (figure 5) et un abri près du point de départ du sentier du Trille-Penché. Des caches ou affûts d'observation de la faune ont aussi été aménagés pour les visiteurs le long du sentier de la Digue-aux-Aigrettes. La réserve compte également trois stationnements (un de 15 places à l'accueil et deux de 5 places près du sentier de l'Érablière-à-Caryers et du sentier de la Digue-aux-Aigrettes) et des tables de pique-nique.

Trois quais, deux situés à la baie aux Grenouilles et l'autre au ruisseau Fraser, permettent d'accéder au lac Saint-François et au sentier de l'Île-aux-Orchidées. La réserve compte aussi huit sentiers de randonnée pédestre totalisant 10,5 kilomètres; certains de ces sentiers comportent des trottoirs de bois. Des affiches signalent l'emplacement de la réserve, ses limites légales et la réglementation qui s'y applique. De plus, des panneaux d'interprétation sont installés à divers endroits sur le territoire.

Tableau 2 : Installations et infrastructures de la réserve nationale de la faune du Lac-Saint-François

Type d'installation ou d'infrastructure	Superficie ou longueur approximative	Propriétaire
Poste d'accueil (Centre d'information)	95 m ²	AMAPRE
Salle polyvalente d'animation extérieure	98 m ²	Propriété à confirmer
Remise	200 m ²	Propriété à confirmer
Entrepôt	45 m ²	Propriété à confirmer
Entrepôt d'embarcations	39 m ²	Propriété à confirmer
Bâtiment du puits	13,5 m ²	Propriété à confirmer
Compolettes (toilettes à compost)	3 m ²	Propriété à confirmer
Abri (Sentier du Trille-Penché)	12 m ²	AMAPRE
Tour d'observation	70 m ²	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Caches – Affûts d'observation (3)	17m ²	AMAPRE
Stationnements (3)	1515 m ²	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Quais (3)		Propriété à confirmer
Sentier de la Digue-aux-Aigrettes	4 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier du Poste-d'Accueil	0,3 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier de la Mise-à l'Eau	0,2 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier de la Tour	0,6 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier du Marais	0,7 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier du Trille-Penché	0,7 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier de l'Érablière-à-Caryers (Piasetski)	3,5 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)
Sentier de l'Île-aux-Orchidées	0,5 km	Environnement Canada (Service canadien de la faune)

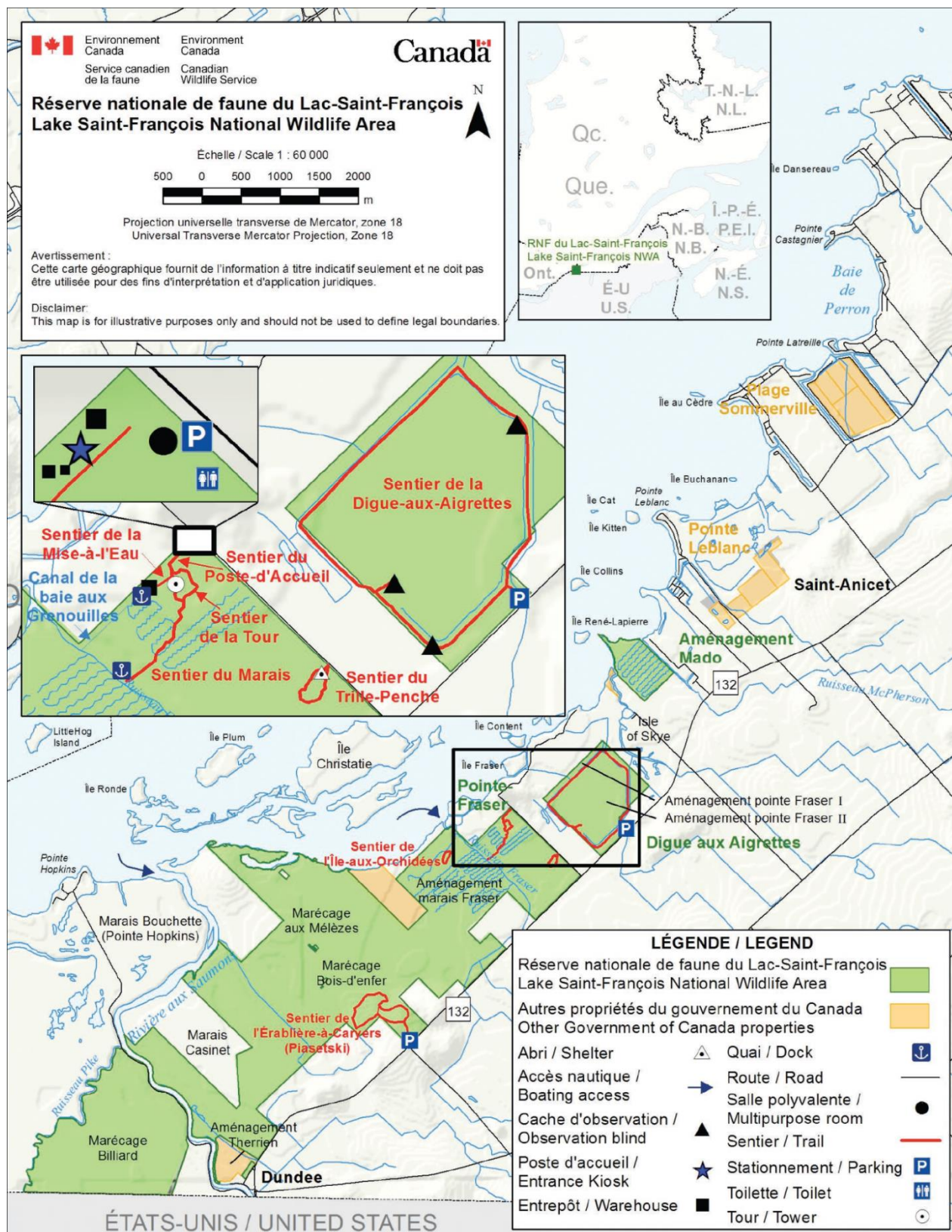


Figure 3 : Installations, infrastructures et aménagements de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François



Figures 4 et 5 : Poste d'accueil (centre d'information) et tour d'observation dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Photos : Benoît Roberge © Environnement Canada, Service canadien de la faune

Des ententes entre Canards Illimités et Environnement Canada ont permis la création de divers aménagements pour la sauvagine. D'ouest en est, on trouve entre autres l'étang de la ferme Therrien, situé entre la rivière aux Saumons et le ruisseau Therrien (aménagé en 1982), des canaux en zigzag situés dans le secteur du ruisseau Therrien (d'une superficie d'environ 9,5 ha; creusés en 1981) et d'autres canaux en zigzag situés dans le marais Fraser, de part et d'autre du ruisseau Fraser (d'environ 16 km de longueur; creusés à l'automne 1983).

L'aménagement pointe Fraser I, réalisé en 1977 par Canards Illimités, est situé dans le marais de la digue aux Aigrettes. L'aménagement pointe Fraser II, situé au sud de l'aménagement pointe Fraser I, est constitué d'une digue (dont le contour correspond au sentier de la Digue-aux-Aigrettes) qui maintient l'eau à un certain niveau. Il a été aménagé à l'automne 1983.

Le marais de l'aménagement Mado est bordé par le ruisseau Mado à l'ouest, le lac Saint-François au nord et un grand fossé à l'est. Cet aménagement d'une superficie d'environ 29,7 hectares consiste en des canaux en zigzag de même type que ceux de l'aménagement marais Fraser et de l'aménagement Therrien.

2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est située dans l'écozone des plaines à forêts mixtes, plus précisément dans l'écorégion des basses-terres du Saint-Laurent. Son territoire est une mosaïque d'habitats humides et secs. Les milieux humides, comme les marécages arborés et arbustifs (érablières rouges, aulnaies et saulaies) et les marais (cariçaies, typhaies et prairies humides) couvrent plus de 80 % de la superficie de la réserve (figure 6). Les zones sèches sont situées sur les élévations morainiques. On trouve 15 groupements végétaux dans les marais, 15 dans les boisés situés en milieu très humide à inondé, 17 dans les boisés situés en milieu sec à humide et 5 dans les milieux ouverts secs à humides (de Repentigny et Fragnier, 1986). De plus, on trouve 10 types d'associations végétales en milieu aquatique (Melançon et Lethiecq, 1981). En raison de ses nombreux habitats et de sa flore très diversifiée, qui compte plus de 547 espèces (de Repentigny et Fragnier, 1986), la réserve est l'un des endroits abritant la plus grande richesse floristique du sud du Québec. D'ailleurs, on y a recensé six écosystèmes forestiers exceptionnels, soit un groupement à tilleul d'Amérique, trois groupements à caryer cordiforme (17 ha), un groupement d'érablière à tilleul et à hêtre (7 ha) et un groupement d'érablière sur tourbe (40 ha) (Service canadien de la faune, 2003).

Plus de 80 % de la superficie des marais est couverte d'associations végétales telles les cariçaies lacustres, les cariçaies aquatiques, les typhaies et les calamagrostidaies canadiennes. Ces marais comptent plus d'une centaine d'espèces de plantes vasculaires, les plus communes étant le calamagrostide du Canada (*Calamagrotis canadensis*), la quenouille à feuilles larges (*Typha latifolia*), la quenouille à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), le carex lacustre (*Carex lacustris*), le carex aquatique (*Carex aquatilis*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et l'impatiante du Cap (*Impatiens capensis*) (Melançon et Lethiecq, 1981; de Repentigny et Fragnier, 1986).

Les habitats boisés en milieu très humide à inondé sont en majorité représentés par l'érablière rouge. Les érablières à érable argenté (*Acer saccharinum*), nettement moins abondantes, occupent le second rang parmi les milieux forestiers les plus répandus dans la réserve (de Repentigny, 1976; Desrochers et Fragnier, 1983). Les groupements à érable rouge abritent les trois espèces arborescentes les plus abondantes de la réserve, soit l'érable rouge (*Acer rubrum*), le frêne noir (*Fraxinus nigra*) et l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*). De plus, on y rencontre souvent le sumac à vernis (*Toxicodendron vernix*), une espèce vénéneuse et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Dans les milieux très humides à

inondés, on trouve également de bonnes superficies de groupements à aulne rugueux (*Alnus rugosa*) et à saule (de Repentigny et Fragnier, 1986). Quant aux boisés en milieu bien drainé, ils sont occupés par des associations végétales dominées par l'aubépine, le caryer et l'érable à sucre (*Acer saccharum*). La thuyaie occidentale (*Thuja occidentalis*) typique constitue l'une des seules associations dominées par des conifères dans la réserve (de Repentigny et Fragnier, 1986).

En milieu aquatique, les herbiers couvrent de grandes superficies grâce aux conditions locales favorables (courants faibles près des rives, eau transparente et peu profonde). Les principales espèces répertoriées sont la sagittaire dressée (*Sagittaria rigida*) et le scirpe lacustre (*Scirpus lacustris*).



Figure 6 : Marécage et herbiers aquatiques dans les aménagements (canaux en zigzag) du marais Fraser

Photo : Chantal Lepire © Environnement Canada, Service canadien de la faune

2.2 FAUNE

Des inventaires menés dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François entre 2004 et 2009 par le Service canadien de la faune (SCF) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec ont permis de compléter et de mettre à jour les données recueillies antérieurement sur la faune et les espèces en péril (Pouliot *et al.*, en prép.). Ces données indiquent que la faune de la réserve est très diversifiée. En effet, on y trouve dans un espace relativement restreint plus de 237 espèces d'oiseaux, dont 110 espèces nicheuses, 17 espèces d'amphibiens et de reptiles ainsi que 33 espèces de mammifères.

2.2.1 Invertébrés

Les insectes et autres invertébrés terrestres n'ont jamais fait l'objet d'inventaires dans la réserve. En 2004, un inventaire de mulettes (moules d'eau douce) a été effectué, notamment dans le secteur de la rivière aux Saumons. Deux espèces de mulettes indigènes ont été collectées et identifiées sur le territoire de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François : l'éliphtio de l'Est (*Elliptio complanata*) et la lampsile rayée (*Lampsilis radiata*).

2.2.2 Poissons

Des inventaires menés dans la réserve par le MRNF et le SCF de 2004 à 2007 (Pouliot *et al.*, en prép.) ont révélé la présence de 23 espèces de poissons, dont le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), une espèce menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec. La présence des cours d'eau qui traversent la réserve et offrent des habitats différents de ceux trouvés dans les eaux vertes du fleuve Saint-Laurent pourrait expliquer la grande diversité de poissons.

Très peu d'inventaires ont été réalisés pendant la période du frai. Le frai d'une seule espèce, soit l'achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*), a été confirmé dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (Pageau et Tanguay, 1977). Les données de Shooner (1989) indiquent cependant la présence d'une frayère potentielle à crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*) (Service canadien de la faune, 2003). De plus, la carpe (*Cyprinus carpio*) fraie dans les ruisseaux Fraser et Mado (Denis Gervais, 2010, comm. pers.).

2.2.3 Amphibiens et reptiles

Des inventaires réalisés entre 2004 et 2006 par le MRNF et le SCF (Pouliot *et al.*, en prép.) ont permis de documenter la présence de l'herpétofaune dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. Au total, sept espèces d'anoures ont été entendues et/ou observées dans la réserve, dont la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*) et la grenouille verte (*Lithobates clamitans*).

Ces inventaires ont permis de confirmer la présence de cinq espèces de salamandres : le necture tacheté (*Necturus maculosus*), le triton vert (*Notophtalmus viridescens*), la salamandre maculée (*Ambystoma maculatum*), la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*) et la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*).

La tortue serpentine (*Chelydra serpentina*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la tortue peinte (*Chrysemys picta*) et la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*) ont été observées lors des inventaires de 2004 et de 2005. Des recherches menées en 2011 ont permis de confirmer la présence de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) (Rouleau et

Giguère, 2012). Une donnée du SCF (de Repentigny, 1990) indique que la couleuvre à ventre rouge (*Storeria occipitomaculata*) a déjà été observée à proximité de la réserve et est susceptible d'être présente dans la réserve.

2.2.4 Oiseaux

La liste annotée des oiseaux de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François et de ses abords comprend plus de 270 espèces (Mercier *et al.*, 1986), soit plus du tiers des espèces présentes au Canada. Dans la réserve même, 237 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont plus de 110 espèces considérées comme nicheuses (AMAPRE, 2000).

Migration

Lors des migrations, les étangs et les cours d'eau de la réserve accueillent un grand nombre d'oies et de canards barboteurs et plongeurs. En 1974 et en 1981, on y a compté près de 70 000 individus, dont 80 % à 95 % étaient des canards plongeurs, notamment des fuligules et des garrots, et ce, autant au printemps qu'à l'automne (Lehoux *et al.*, 1985). En 1988 et en 1990, on y a dénombré quelque 8 800 individus au printemps et 4 000 à l'automne (Service canadien de la faune, 2003), une baisse qui est surtout attribuable au peu de canards plongeurs présents, notamment les fuligules. Des inventaires aériens réalisés par Faune et Parcs Québec (FAPAQ) en 1997 dans des parcelles couvrant la réserve ont permis de dénombrer 1 600 individus au printemps, dont plus de 50 % étaient des Petits Fuligules (*Aythya affinis*), mais aucun individu à l'automne. Il est difficile d'expliquer ces baisses de fréquentation de la réserve par les canards au cours des dernières décennies. Elles peuvent être dues à un ensemble de facteurs tels que les activités humaines, le développement de cette région, les changements de l'écosystème du lac Saint-François et les changements des effectifs de sauvagine se produisant ailleurs et à d'autres moments de leur cycle vital.

Au printemps, le Canard pilet (*Anas acuta*), le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Canard noir (*Anas rubripes*) et la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) se rassemblent par milliers dans les champs inondés et les endroits abrités (Service canadien de la faune, 2003). Pendant les migrations, des rapaces sont souvent observés au-dessus de la réserve, notamment l'Urubu à tête rouge (*Cathartes aura*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et l'Épervier brun (*Accipiter striatus*).

En période de migration, plus de 24 espèces de parulines fréquentent les boisés de la réserve. Les plus communes sont la Paruline jaune (*Setophaga petechia*) et la Paruline masquée (*Geothlypis trichas*), qui peuvent aussi nicher dans la réserve; les plus rares sont entre autres la Paruline à couronne rousse (*Setophaga palmarum*) et la Paruline à ailes dorées

(*Vermivora chrysoptera*). Par ailleurs, plus de 11 espèces de bruants fréquentent les boisés et les marais de la réserve lors de leur migration. Les plus communs sont le Bruant chanteur (*Melospiza melodia*) et le Bruant des marais (*Melospiza georgiana*), qui sont aussi nicheurs; les plus rares sont le Bruant vespéral (*Pooecetes gramineus*) et le Bruant des champs (*Spizella pusilla*).

Reproduction

Parmi la centaine d'espèces d'oiseaux qui nichent dans la réserve, on compte 13 espèces de sauvagine, dont la Bernache du Canada, le Canard branchu (*Aix sponsa*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Canard noir, le Canard colvert, le Canard pilet et le Fuligule à tête rouge (*Aythya americana*).

Plusieurs autres espèces d'oiseaux utilisent les marais de la réserve en période de reproduction, notamment la Marouette de Caroline (*Porzana carolina*), le Râle de Virginie (*Rallus limicola*), la Gallinule d'Amérique (*Gallinula galeata*), la Foulque d'Amérique (*Fulica americana*), le Héron vert (*Butorides virescens*), le Troglodyte des marais (*Cistothorus palustris*) et le Bruant des marais.

Des inventaires de ces milieux humides effectués en 2004 (Pouliot *et al.*, en prép.) ont aussi permis de recenser d'autres espèces d'oiseaux de marais souvent plus discrètes, telles que le Grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*), le Butor d'Amérique (*Botaurus lentiginosus*) et le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*). Aucune Gallinule d'Amérique n'a cependant été recensée cette année-là, bien que cette espèce semblait auparavant une nicheuse bien établie sur le territoire de la réserve (de Repentigny et Labonté, 1980).

Desrochers et Fragnier (1983) avaient identifié le Bruant des marais comme l'espèce nicheuse la plus abondante de la réserve. Suivaient, par ordre décroissant d'importance, la Paruline masquée, la Paruline jaune, la Grive fauve (*Catharus fuscescens*) et le Carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*). Les inventaires de 2004 ont confirmé que les trois espèces nicheuses les plus abondantes sont toujours le Bruant des marais, la Paruline masquée et la Paruline jaune.

La présence de la Guifette noire (*Chlidonias niger*) a été notée dans les secteurs de l'aménagement Mado, de la digue aux Aigrettes, de la pointe Fraser et de l'embouchure de la rivière aux Saumons. En 2004, il est possible que quelques couples aient niché dans les marais situés dans la réserve ou en périphérie. En 2006, un inventaire du SCF a permis de repérer cinq colonies de cette espèce près de la réserve, soit deux près de l'île Dickerson, une près de l'île Plum et deux à proximité de l'île Christatie (Pouliot *et al.*, en prép.). En 1983 et en 1984, lors

d'inventaires effectués dans la réserve (Gervais *et al.*, 1983; Gervais et Shaffer, 1984a et b), des individus nicheurs ont été observés à la digue aux Aigrettes.

Le nid d'une Grue du Canada (*Grus canadensis*) trouvé dans la réserve le 20 juin 2007 a permis de confirmer la première mention de nidification de cette espèce dans l'extrême sud du Québec. Le nid était situé dans le secteur de la digue aux Aigrettes, où un juvénile a été observé à plusieurs reprises (P. Tarasoff, obs. pers.). Depuis, la nidification a été confirmée chaque année (SOFA, 2008, 2009, 2010). À l'automne 2009, neuf individus ont été observés le long du sentier de la Digue-aux-Aigrettes (SOFA, 2009).

2.2.5 Mammifères

Des études réalisées en 1983 et en 1984 (Gervais *et al.*, 1984) puis entre 2004 et 2009 (Pouliot *et al.*, en prép.), ont permis de dénombrer plus de 33 espèces de mammifères dans la réserve. Le campagnol à dos roux (*Myodes gapperi*) était de loin l'espèce de petit mammifère dominante en 1984, tandis que la souris sauteuse des champs (*Zapus hudsonius*) prédominait en 2004. Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) est omniprésent dans la réserve et le castor (*Castor canadensis*) y est aussi très répandu. Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) fréquente la réserve aussi bien en hiver qu'en été. On y trouve plusieurs autres espèces de mammifères, dont le renard roux (*Vulpes vulpes*), le coyote (*Canis latrans*) et le vison d'Amérique (*Neovison vison*). Un lynx roux (*Lynx rufus*) a été vu en juin 2003 sur le sentier de l'Érablière-à-Caryers, dans le secteur Piasetski (AMAPRE, 2003).

Les inventaires de 2004 ont permis de confirmer la présence d'au moins quatre espèces de chauves-souris dans la réserve, soit la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*) et la grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*) de même que des individus du genre *Myotis* (voir 2.3 Espèces en péril) (Pouliot *et al.*, en prép.).

2.3 ESPÈCES EN PÉRIL

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François abrite au moins 15 espèces fauniques et floristiques considérées en péril au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (tableau 3). Certaines de ces espèces sont protégées autant par la loi fédérale que par la loi provinciale. À ce nombre s'ajoutent 46 espèces vulnérables ou menacées au Québec selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (LEMV) au Québec, ou susceptibles de l'être.

Cette aire protégée abrite notamment le Troglydote à bec court (*Cistothorus platensis*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Plus de 28 mâles territoriaux ont été recensés en 1983, ce qui ferait de cette population la plus importante du

Québec et l'une des plus importantes du Canada. Des inventaires récents indiquent que cette population compte possiblement plus de 121 mâles, ce qui confirme que la réserve est une zone importante pour cette espèce dans l'Est de l'Amérique du Nord (Robert *et al.*, 2009). La réserve abrite également plusieurs espèces d'oiseaux menacées en vertu de la LEP, comme le Petit Blongios. D'autres espèces à statut précaire, tels que le Goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*), la Sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*) et le Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*), sont observées occasionnellement dans la réserve. Par ailleurs, le Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*) et la Pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus*) ont déjà été observés dans la réserve, mais les dernières mentions de ces espèces remontent à 1985 et 1974 respectivement.

Au moins trois espèces de chauves-souris en péril ont été recensées dans la réserve lors d'inventaires acoustiques tenus en 2004, soit la chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et des individus du genre *Myotis*. Dans ce dernier cas, il pourrait s'agir de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) ou de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*), deux espèces en voie de disparition au Canada, mais compte tenu du fort chevauchement des caractéristiques sonores de ces deux espèces, il est souvent impossible de les distinguer avec certitude. Si l'on se fie à leur préférence écologique, il s'agirait plus probablement de la petite chauve-souris brune (Pouliot *et al.*, en prép.).

Selon les informations du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2009a et 2009b), la tortue géographique et la tortue mouchetée ont été observées dans la réserve. La première a le statut de préoccupante au Canada (LEP et COSEPAC) et de vulnérable au Québec (LEMV) et la seconde est considérée comme menacée au Canada et au Québec. La tortue serpentine possède le statut d'espèce préoccupante à l'échelle du Canada (LEP et COSEPAC). La base de données du CDPNQ indique l'observation d'une couleuvre d'eau (*Nerodia sipedon*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, dans une zone de un kilomètre autour de la réserve (embouchure de la rivière aux Saumons). De plus, on a noté la présence de la salamandre à quatre orteils.

Une espèce de poissons, le dard de sable, est présente dans la rivière aux Saumons, un cours d'eau traversant la réserve. Cette espèce a été désignée comme étant menacée en vertu de la LEP et de la LEMV. La réserve abrite également deux espèces de plantes en voie de disparition (LEP), dont le noyer cendré, ainsi que plusieurs espèces de plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Tableau 3 : Espèces en péril dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Noms commun et scientifique de l'espèce	Statut au Canada LEP ¹	Statut au Canada COSEPAC ²	Statut au Québec LEMV ³
Oiseaux			
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Menacée	ESDMV ⁴
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Préoccupante*	Préoccupante*	Vulnérable** ou ESDMV ^{4***}
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante	ESDMV ⁴
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Aucun statut	Menacée	Aucun statut
Martinet ramoneur <i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée	ESDMV ⁴
Paruline à ailes dorées <i>Vermivora chrysoptera</i>	Menacée	Menacée	ESDMV ⁴
Paruline du Canada <i>Cardellina canadensis</i>	Menacée	Menacée	ESDMV ⁴
Petit Blongios <i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée	Menacée	Vulnérable
Pygargue à tête blanche <i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Aucun statut	Non en péril	Vulnérable
Râle jaune <i>Coturnicops noveboracensis</i>	Préoccupante	Préoccupante	Menacée
Troglodyte à bec court <i>Cistothorus platensis</i>	Aucun statut	Non en péril	ESDMV ⁴
Mammifères			
Chauve-souris cendrée <i>Lasiurus cinereus</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Chauve-souris rousse <i>Lasiurus borealis</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
<i>Myotis</i> sp (Petite chauve-souris brune, <i>M. lucifugus</i> , <u>et/ou</u> chauve-souris nordique, <i>M. septentrionalis</i>)	En voie de disparition	En voie de disparition	Aucun statut
Reptiles			
Couleuvre d'eau <i>Nerodia sipedon sipedon</i>	Aucun statut	Non en péril	ESDMV ⁴
Tortue serpentine <i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante	Aucun statut
Tortue géographique <i>Graptemys geographica</i>	Préoccupante	Préoccupante	Vulnérable

Tableau 3 : Espèces en péril dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (suite)

Noms commun et scientifique de l'espèce	Statut au Canada LEP ¹	Statut au Canada COSEPAC ²	Statut au Québec LEMV ³
Reptiles (suite)			
Tortue mouchetée <i>Emydoidea blandingii</i> Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	Menacée	Menacée	Menacée
Amphibiens			
Salamandre à quatre orteils (ou doigts) <i>Hemidactylium scutatum</i>	Aucun statut	Non en péril	ESDMV ⁴
Poissons			
Dard de sable <i>Ammocrypta pellucida</i> Populations du Québec	Menacée	Menacée	Menacée
Plantes vasculaires			
Ail des bois <i>Allium tricoccum</i>	Aucun statut	Aucun statut	Vulnérable
Aubépine de Brainerd <i>Crataegus brainerdii</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Aubépine suborbiculaire <i>Crataegus suborbiculata</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Bermudienne à feuilles étroites <i>Sisyrinchium angustifolium</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Brome pubescent <i>Bromus pubescens</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Cardamine découpée <i>Cardamine concatenata</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Carex de Sartwell <i>Carex sartwellii</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Carex faux-rubanier <i>Carex sparganioides</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Carex à fruits velus <i>Carex trichocarpa</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Chêne bicolore <i>Quercus bicolor</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Eléocharide comprimée <i>Eleocharis compressa</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Gaillet fausse-circée <i>Galium circaezans</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Galéaris remarquable <i>Galearis spectabilis</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴

Tableau 3 : Espèces en péril dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (suite)

Noms commun et scientifique de l'espèce	Statut au Canada LEP ¹	Statut au Canada COSEPAC ²	Statut au Québec LEMV ³
Plantes vasculaires (suite)			
Gesse jaunâtre <i>Lathyrus ochroleucus</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Grande asclépiade <i>Asclepias exaltata</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Myriophylle à feuilles variées <i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Noyer cendré <i>Juglans cinerea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	ESDMV ⁴
Orme liège <i>Ulmus thomasii</i>	Aucun statut	Aucun statut	Menacée
Potamot à gemmes <i>Potamogeton pusillus</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Renoncule à éventails <i>Ranunculus flabellaris</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Zizanie à fleurs blanches <i>Zizania aquatica</i> var. <i>aquatica</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Sanicle du Canada <i>Sanicula canadensis</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Sélaginelle apode <i>Selaginella eclipses</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Staphylier à trois folioles <i>Staphylea trifolia</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Sumac à vernis <i>Toxicodendron vernix</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Ténidia à feuilles entières <i>Taenidia integerrima</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Violette à long éperon <i>Viola rostrata</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Wolffie boréale <i>Wolffia borealis</i>	Aucun statut	Aucun statut	ESDMV ⁴
Plante en péril (nom non divulgué)	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacée

1 Loi sur les espèces en péril du Canada (Registre public des espèces en péril, 2014)

2 Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC, 2014)

3 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec (MDDELCC, 2014 et MFFP, 2014)

4 Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (MDDELCC, 2014 et MFFP, 2014)

* Statuts attribués aux deux sous-espèces *anatum/tundrius* confondues

** Statut attribué à la sous-espèce *anatum*

*** Sous-espèce *tundrius*

2.4 ESPÈCES ENVAHISSANTES

Les herbiers aquatiques de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François abritent l'hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*), une plante flottante introduite qui est devenue envahissante, particulièrement dans certains canaux aménagés. La réserve accueille aussi le roseau commun exotique (*Phragmites australis*) et le roseau commun indigène (même espèce mais autres génotypes). Les populations indigènes sont parmi les plus importantes du Québec (Groupe PHRAGMITES, 2011). Le roseau commun exotique soulève des préoccupations en raison des risques élevés d'invasion dans la réserve et de modifications des écosystèmes. D'autres espèces exotiques envahissantes, telles que la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le butome à ombelles (*Butomus umbellatus*) et le phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*), sont présentes, mais moins abondantes. Toutefois, le phalaris roseau prolifère rapidement et pourrait nuire à l'implantation de plantes indigènes de milieux humides.

Le lac Saint-François accueille deux espèces de moules exotiques, soit la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), introduite au Canada au milieu des années 1980, et la moule quagga (*Dreissena bugensis*), apparue dans les Grands Lacs en 1991 et dans le lac Saint-François en 1992 (Armellin *et al.*, 1994). En raison de leur grande capacité d'adaptation, ces organismes peuvent compétitionner avec les moules d'eau douce indigènes (p. ex. les mulettes, famille des Unionidés).

Un inventaire effectué dans le cadre du programme de suivi de 2009 indique une progression du gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*) (Pierre Dumont, comm. pers., 2010), un poisson exotique, dans le lac Saint-François. Cette espèce peut être un prédateur important des œufs de poissons indigènes.

3 MENACES ET DÉFIS DE GESTION

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est exposée à d'importantes menaces et présente des défis de gestion qui sont en grande partie liés à sa proximité avec de nombreuses activités anthropiques surtout agricoles et écotouristiques. Les menaces qui affectent l'intégrité écologique de la réserve sont principalement l'impact des activités humaines sur la réserve, le morcellement du territoire de la réserve, l'envahissement par des espèces végétales, la dégradation des habitats et des infrastructures par le castor ainsi que le développement du territoire environnant. Ils sont décrits ci-dessous en ordre décroissant d'importance déterminé en fonction des connaissances actuelles.

3.1 IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA RÉSERVE

La présence de visiteurs dans les secteurs de plus grande fragilité écologique peut nuire à la conservation des habitats d'oiseaux migrateurs et des espèces en péril. Les habitats des espèces sauvages se situent parfois près des secteurs fréquentés par le public, ce qui pose des risques de piétinement de la végétation et de dérangement de la faune, entre autres par les véhicules motorisés (bateaux, motoneiges, véhicules tout-terrain). Or, on ne connaît pas bien l'impact des visiteurs sur les espèces et sur leurs habitats, notamment ceux qui sont désignés comme habitat essentiel d'une espèce en péril.

L'engouement général du public pour les activités écotouristiques pourrait avoir à moyen et à long terme une incidence sur le maintien de l'intégrité de la réserve. En effet, il existe des risques de détérioration du milieu et de dérangement accru de la faune en l'absence d'une connaissance adéquate de la fréquentation des visiteurs dans la réserve et en l'absence d'infrastructures et d'outils permettant d'encadrer davantage l'accès et les activités des visiteurs. Les seules données actuelles sur la fréquentation de la réserve sont celles du poste d'accueil, lequel ne constitue pas l'unique porte d'entrée de ce territoire.

3.2 MORCELLEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉSERVE

Le territoire de la réserve se présente comme une série de parcelles plus ou moins discontinues et de tailles variables le long du lac Saint-François. Cette discontinuité constitue une problématique de connectivité écologique des habitats et des espèces, car elle limite les déplacements et la dissémination de la faune et de la flore. Elle limite également la protection légale des populations de certaines espèces qui se trouvent aussi sur des terres privées à proximité de la réserve et de territoires fédéraux adjacents qui n'ont pas encore le statut de

réserve. Ce morcellement du territoire de la réserve complique l'affichage des limites ainsi que la surveillance et l'application de la loi.

3.3 ENVAHISSEMENT PAR DES ESPÈCES VÉGÉTALES

La présence de plantes envahissantes pourrait représenter une menace de plus en plus importante pour l'intégrité écologique de la réserve, car ces plantes perturbent la composition des habitats fauniques, en particulier ceux de certaines espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires. On a noté, au cours des dernières années, l'accroissement du nombre d'espèces végétales envahissantes exotiques dans la réserve, telles que le roseau commun exotique, l'hydrocharide grenouillette, la salicaire commune et le butome à ombelles (Service canadien de la faune, 2003).

Le roseau commun exotique peut se propager rapidement, détruire les habitats naturels et affecter le roseau commun indigène ainsi que les autres espèces végétales indigènes occupant la même niche écologique; sa présence est donc particulièrement préoccupante. Une modélisation des risques d'envahissement de la réserve par le roseau commun exotique pour l'année 2030 montre que la superficie occupée par cette variété passerait de 8 hectares à 70 hectares (Groupe PHRAGMITES, 2011). De plus, l'hydrocharide grenouillette occasionne par sa prolifération le comblement de certains canaux aménagés dans les marais, modifie la composition des plantes et des organismes aquatiques et gêne la navigation.

Par ailleurs, certaines espèces non exotiques peuvent aussi modifier la composition des habitats. Par exemple, l'aulne rugueux, un arbuste indigène des milieux humides, est très abondant et pourrait envahir les marais à carex qui constituent l'habitat privilégié du Râle jaune et du Troglydte à bec court (Robert, 1995; Gratton, 1996). La diminution importante de la fréquence des feux serait la cause probable de cette invasion (Jean et Bouchard, 1991 dans Brisson *et al.*, 2006). Des traitements visant à contrôler l'aulne rugueux ont déjà été expérimentés dans la réserve (Brisson *et al.*, 2006).

3.4 DÉGRADATION DES HABITATS ET DES INFRASTRUCTURES

Lors de sa création en 1978, la réserve abritait une population de castors bien établie sur le territoire. Les castors ont eu des effets indésirables dans le passé, notamment l'inondation de terres dans la réserve, l'obstruction de drains et d'autres structures d'écoulement d'eau, la détérioration d'aménagements fauniques (entre autres le creusage de tunnels dans la digue aux Aigrettes, qui peut compliquer le maintien du niveau d'eau) ainsi que la coupe d'arbres dans des

secteurs qui abritent des espèces en péril. Des mesures de contrôle se sont donc avérées nécessaires au fil des ans pour réduire ces effets indésirables.

Au cours des dernières années, la présence de castors dans la réserve a également soulevé des préoccupations parmi les agriculteurs de la région en raison d'inondations survenues sur des terres agricoles adjacentes à la réserve. Il est toutefois possible que ces inondations soient dues à d'autres facteurs tels que la faible élévation des terres agricoles, la régularisation du niveau d'eau du lac Saint-François, des barrages de castors situés à l'extérieur de la réserve et des modifications survenues dans l'écoulement des cours d'eau.

En 2011, un plan de gestion des castors de la réserve a été mis en place afin de limiter les impacts de cette espèce (et du rat musqué) sur la réserve et les territoires adjacents.

3.5 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNANT

Plus de 85 % des rives du lac Saint-François sont de propriété privée. De plus, la partie sud de la réserve est bordée par des terres agricoles et la route 132, ce qui constitue une ceinture d'activités et d'infrastructures anthropiques et une barrière à la libre circulation des espèces dans les autres milieux naturels présents sur le territoire environnant. Une telle situation ne favorise pas les échanges génétiques nécessaires aux populations végétales et animales de la réserve et du territoire adjacent.

Au cours des 30 dernières années, on a remarqué une intensification de l'agriculture et une conversion des cultures pérennes en cultures annuelles (Maheu-Giroux *et al.*, 2006), qui sont généralement moins propices à la faune. Une expansion du territoire agricole se fait au détriment des milieux naturels résiduels (friches, bandes riveraines boisées et autres) qui servent souvent de corridors aux espèces animales sortant de la réserve ou y entrant, entre autres les espèces qui ont un grand domaine vital.

3.6 LACUNES DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Les données actuelles sur les écosystèmes de la réserve sont parfois insuffisantes ou obsolètes, notamment celles portant sur la végétation et les habitats en général, sur certaines espèces d'oiseaux et de mammifères — plus particulièrement l'écologie des espèces en péril — et sur l'impact de certaines menaces sur la flore et la faune (p. ex. pollution diffuse, chasse et braconnage, fréquentation des visiteurs). Ces données ne favorisent pas toujours une mesure adéquate de l'intégrité écologique de la réserve ni une prise de décision éclairée sur la gestion de certains habitats et de certaines populations. L'intégration d'autres sources de données existantes ainsi que la recherche et la mise en place d'un programme de surveillance

écologique contribueraient à améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes de la réserve.

3.7 BRACONNAGE

Il semble qu'il y a des activités de braconnage dans la réserve, principalement du cerf de Virginie, du lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), du lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*) et de la Gélinothe huppée (*Bonasa umbellus*), et qu'il se fait une récolte de sauvagine en dehors des zones et des périodes de chasse permises. Bien que la pêche sportive ne soit pas autorisée dans la réserve, des prélèvements illégaux sont parfois faits dans le ruisseau aux Gouins, le ruisseau Fraser et l'étang aux Oies. L'ampleur de cette menace et son impact sur les populations présentes ne sont pas bien documentés.

3.8 POLLUTION DIFFUSE

L'utilisation de fertilisants et de pesticides sur les terres agricoles avoisinantes peut représenter une menace au maintien de l'intégrité écologique de la réserve. Les fertilisants peuvent détériorer la qualité de l'eau, rendre le milieu défavorable aux espèces aquatiques, affecter l'esthétique des masses d'eau et entraîner l'eutrophisation accélérée des milieux aquatiques. Les pesticides peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et présentent des risques de toxicité chronique pour la faune. Les effets de la pollution diffuse sur les écosystèmes de la réserve n'ont pas été évalués.

3.9 DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Un déversement accidentel d'hydrocarbures ou d'autres produits chimiques par des navires circulant sur le lac Saint-François, qui borde la réserve, pourrait causer des mortalités d'oiseaux aquatiques et avoir de graves incidences sur les rives et l'écosystème entier de la réserve. Environnement Canada et ses collaborateurs se sont dotés d'un plan d'intervention d'urgence afin de mettre en place les mesures pertinentes de protection des oiseaux en cas d'un tel déversement.

4 BUTS ET OBJECTIFS

4.1 VISION

La réserve nationale de faune du Lac-Saint-François protège les milieux humides et d'autres habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages. Les espèces d'oiseaux prioritaires sont celles mentionnées dans la *Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 13 de la région du Québec : Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié* (Environnement Canada, 2013).

4.2 BUTS ET OBJECTIFS

Les buts et objectifs suivants servent à préciser la vision du plan de gestion et tiennent compte des menaces et des défis de gestion. L'atteinte de ces buts et objectifs sera concrétisée par la réalisation des actions présentées au tableau 4 (Approches de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François), lesquelles seront mises en œuvre en fonction des ressources disponibles.

But 1 : Protéger et améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages.

Objectifs :

- 1.1 Conserver les espèces en péril, dont le Râle jaune et le Petit Blongios, et leur habitat essentiel;
- 1.2 Mettre en œuvre des mesures de gestion, de restauration et d'aménagement des habitats perturbés pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages;
- 1.3 Limiter les impacts de la population de castors sur les habitats et les infrastructures;
- 1.4 Prévenir la prolifération d'espèces envahissantes, dont le roseau commun exotique, l'aulne rugueux et l'hydrocharide grenouillette.

But 2 : Consolider le territoire de la réserve et promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terres adjacentes pour permettre la connectivité et offrir de meilleures conditions écologiques.

Objectifs :

- 2.1 Compléter la révision des limites territoriales de la réserve et les signaler sur le terrain de manière à protéger la faune et la flore des impacts des activités humaines;
- 2.2 Évaluer le potentiel de conservation des terrains de propriété fédérale qui sont adjacents à la réserve et qui n'ont pas de statut légal de protection;
- 2.3 Faciliter la détermination des terrains situés hors réserve qui sont importants pour la conservation.

But 3 : Réduire les impacts des activités humaines sur la réserve.

Objectifs :

- 3.1 Établir une cartographie des éléments et des habitats sensibles, tels les secteurs de conservation, ainsi que des infrastructures, de l'utilisation du territoire et des sites d'accès des visiteurs;
- 3.2 Faire une meilleure promotion de la réglementation afin de réduire le nombre d'incidents liés au non-respect de la réglementation;
- 3.3 Limiter les perturbations des habitats de la réserve par l'aménagement d'infrastructures minimales d'accès qui sont sûres pour les visiteurs.

But 4 : Favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats.

Objectifs :

- 4.1 Favoriser la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication auprès du public sur l'importance de la conservation, le rôle de la réserve et la mission du SCF;
- 4.2 Informer la population régionale sur la mission de la réserve et la réglementation qui s'y applique et la sécurité publique;
- 4.3 Favoriser la compréhension et la collaboration des communautés locales et autochtones en matière de conservation de la réserve et des territoires adjacents et de réduction des menaces externes.

But 5 : Assurer la surveillance écologique de la réserve et améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats.

Objectifs :

- 5.1 Élaborer un programme de surveillance écologique;
- 5.2 Combler les lacunes prioritaires des connaissances scientifiques.

4.3 ÉVALUATION

Un suivi annuel des actions mises en œuvre et des résultats obtenus sera effectué en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Ce suivi servira à établir les priorités en matière d'actions et d'investissement des ressources. Le plan de gestion lui-même sera réévalué cinq ans après son approbation initiale et sera révisé et mis à jour tous les dix ans par la suite.

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité¹)
But 1 : Protéger et améliorer les habitats importants pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages. Menaces et défis : • Impact des activités humaines sur la réserve • Déversements accidentels • Dégradation des habitats et des infrastructures • Envahissement par des espèces végétales	Objectif 1.1 : Conserver les espèces en péril, dont le Râle jaune et le Petit Blongios, et leur habitat essentiel.	• Mettre en œuvre les mesures proposées dans les documents de rétablissement des espèces en péril. (2, 3) • Situer et protéger l'habitat essentiel des espèces en péril. (2) • Collaborer avec la province pour protéger les espèces en péril au Québec. (2, 3)
	Objectif 1.2 : Mettre en œuvre des mesures de gestion, de restauration et d'aménagement des habitats perturbés pour les espèces en péril, les espèces d'oiseaux prioritaires et d'autres espèces sauvages.	• Revoir les modalités de pratique et les secteurs de chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve. (1) • Préciser le rôle des intervenants et des collaborateurs, cartographier les habitats sensibles de la réserve et mettre en œuvre avec eux le Plan d'Intervention d'Urgence d'EC afin de protéger les espèces dans les secteurs vulnérables. (1) • Élaborer un plan de restauration et restaurer les habitats perturbés ou les aménagements (digue aux Aigrettes, aménagements Mado et Therrien) pour la sauvagine, la flore ou la faune en péril. (3) • Faire le suivi et l'entretien des niochirs artificiels pour le Canard branchu, la Crécerelle d'Amérique, l'Hirondelle bicolore, l'Hirondelle noire, le Troglodyte familier et le Merlebleu de l'Est. (1, 2, 3) • Installer des plateformes de nidification pour réintroduire la Guifette noire au marais Fraser et évaluer l'efficacité de cette technique. (2) • Réaliser l'inventaire des ravages de cerf de Virginie conjointement avec des collaborateurs et les communautés locales et autochtones. (2)
	Objectif 1.3 : Limiter les impacts de la population de castors sur les habitats et les infrastructures.	• Mettre en œuvre un plan de gestion des castors de la réserve conjointement avec des collaborateurs et les communautés locales et autochtones. (1)
	Objectif 1.4 : Prévenir la prolifération d'espèces envahissantes, dont le roseau commun exotique, l'aulne rugueux et l'hydrocharide grenouillette.	• Évaluer l'impact de l'aulne rugueux dans l'habitat du Râle jaune et du Troglodyte à bec court qui semble être envahi par cet arbuste et intervenir si nécessaire et réalisable. (1, 2) • Effectuer des interventions ciblées sur les espèces envahissantes telles que le roseau commun exotique et l'hydrocharide grenouillette. (1, 2)

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (suite)

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité¹)
But 2 : Consolider le territoire de la réserve et promouvoir la conservation des habitats naturels sur les terres adjacentes pour permettre la connectivité et offrir de meilleures conditions écologiques. Menaces et défis : • Morcellement du territoire de la réserve • Développement du territoire environnant • Impact des activités humaines sur la réserve • Braconnage	Objectif 2.1 : Compléter la révision des limites territoriales de la réserve et les signaler sur le terrain de manière à protéger la faune et la flore des impacts des activités humaines.	• Terminer la révision des limites de propriété de la réserve. (1) • Revoir au besoin les limites cadastrales de la réserve. (1) • Procéder à l'affichage des limites de la réserve. (1)
	Objectif 2.2 : Évaluer le potentiel de conservation de terrains de propriété fédérale qui sont adjacents à la réserve qui n'ont pas de statut légal de protection.	• Faire les démarches nécessaires pour intégrer à la réserve les terrains fédéraux adjacents. (2) • Revoir la description légale de la réserve. (1)
	Objectif 2.3 : Faciliter la détermination des terrains situés hors réserve qui sont importants pour la conservation.	• Élaborer un plan de consolidation de la réserve dans le but d'analyser la valeur écologique et le potentiel de conservation des habitats et des espèces en péril des terres adjacentes à la réserve qui sont importantes pour la conservation. (2, 3) • Communiquer les informations disponibles sur les habitats situés hors réserve qui sont importants pour la connectivité afin de faciliter leur conservation. (2, 3) • Travailler en collaboration avec les Mohawks d'Akwasasne afin de favoriser une intendance environnementale des terres adjacentes à la réserve. (3)
But 3 : Réduire les impacts des activités humaines sur la réserve. Menaces et défis : • Impact des activités humaines sur la réserve • Braconnage	Objectif 3.1 : Établir une cartographie des éléments et des habitats sensibles, tels les secteurs de conservation, ainsi que des infrastructures, de l'utilisation du territoire et des sites d'accès des visiteurs.	• Mettre à jour la cartographie des éléments sensibles. (1) • Intégrer les connaissances sur les espèces en péril et les milieux sensibles, documenter la fréquentation des visiteurs et établir les priorités en matière de conservation du territoire. (1) • Faire une analyse de la capacité de support (utilisation des zones par les visiteurs en fonction de la fragilité du milieu) basée sur les priorités de conservation et les zones de sensibilité de la réserve. (2)
	Objectif 3.2 : Faire une meilleure promotion de la réglementation afin de réduire le nombre d'incidents liés au non-respect de la réglementation.	• Déterminer les besoins prioritaires en matière d'application des divers règlements en vigueur visant à protéger les oiseaux et d'autres espèces sauvages. (1) • Collaborer avec la Direction de l'application de la loi sur la faune pour favoriser la surveillance du territoire et l'application de la loi concernant l'accès, la circulation et l'interdiction de chasse durant les périodes critiques. (1, 2, 3)

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (suite)

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité ¹)
	Objectif 3.3 : Limiter les perturbations des habitats de la réserve par l'aménagement d'infrastructures minimales d'accès qui sont sûres pour les visiteurs.	• Prévoir l'inspection des infrastructures et établir un plan d'intervention. (1) • Restaurer les infrastructures demandant un entretien minimal en considérant les zones de conservation pour minimiser l'impact sur l'intégrité écologique de la réserve. (2) • Mettre en place un système de signalisation des sentiers et des infrastructures pour faciliter l'accueil et améliorer l'expérience des visiteurs. (2)
But 4 : Favoriser la sensibilisation du public et des communautés régionales à la conservation de la réserve, des espèces sauvages et de leurs habitats.	Objectif 4.1 : Favoriser la réalisation d'activités de sensibilisation et de communication auprès du public sur l'importance de la conservation, le rôle de la réserve et la mission du Service canadien de la faune.	• Déterminer les thèmes importants d'un programme de sensibilisation (p. ex. mandats, rôles, messages, publics cibles, outils, moyens, collaborateurs) et favoriser sa mise en œuvre. (1, 2)
Menaces et défis : • Développement du territoire environnant • Pollution diffuse • Braconnage • Impact des activités humaines sur la réserve • Dégradation des habitats et des infrastructures • Envahissement par des espèces végétales	Objectif 4.2 : Informer la population régionale sur la mission de la réserve, la réglementation qui s'y applique et la sécurité publique.	• Mettre à jour le pancartage installé et la réglementation affichée. (1) • Établir et diffuser un plan de sécurité publique. (1)
	Objectif 4.3 : Favoriser la compréhension et la collaboration des communautés locales et autochtones en matière de conservation de la réserve et des territoires adjacents et de réduction des menaces externes.	• Sensibiliser les communautés à la conservation du territoire et favoriser le maintien de zones de connectivité pour les espèces à grands domaines vitaux et les espèces à statut précaire ou d'intérêt et la préservation de zones de biodiversité importantes hors de la réserve. (3) • Sensibiliser les gestionnaires des territoires adjacents à l'importance des bonnes pratiques et de leurs avantages pour la réserve. (2) • Sensibiliser les communautés au savoir écologique traditionnel et au rôle qu'il peut jouer dans la conservation de la réserve. (3)

Tableau 4 : Approches de gestion de la réserve nationale de faune du Lac Saint-François (suite)

Buts	Objectifs	Actions (niveau de priorité ¹)
But 5 : Assurer la surveillance écologique de la réserve et améliorer les connaissances sur les espèces sauvages et leurs habitats. Menaces et défis : • Lacunes des connaissances scientifiques	Objectif 5.1 : Élaborer un programme de surveillance écologique.	• Déterminer les indicateurs et la méthodologie de suivi du programme de surveillance écologique. (2) • Utiliser l'expertise des Mohawks, des organismes de conservation locaux et des ministères pour la mise en œuvre et l'analyse des travaux de surveillance écologique. (2) • Mettre en œuvre le programme de surveillance écologique. (1, 2, 3)
	Objectif 5.2 : Comblent les lacunes prioritaires des connaissances scientifiques.	• Déterminer les lacunes à combler et favoriser l'acquisition des connaissances en se basant sur le plan de conservation de la réserve rédigé en 2003. (1) • Inclure le savoir écologique traditionnel dans la gestion des écosystèmes de la réserve. (2) • Utiliser les diverses sources de données existantes (ÉPOQ, SOP-POP, clubs d'ornithologie) et les résultats des travaux de recherche afin d'améliorer les connaissances scientifiques. (2) • Favoriser les collaborations afin d'acquérir des connaissances sur l'utilisation des aménagements de Canards Illimités (aménagements pointe Fraser I et II) par la sauvagine et les oiseaux aquatiques et d'en optimiser l'usage. (2) • Encourager ou appuyer la réalisation d'inventaires et de suivis à l'interne ou par des collaborateurs, tels les Autochtones, sur les espèces d'oiseaux prioritaires, les espèces en péril, les stress, les habitats sensibles et les menaces en se fondant sur le plan d'acquisition des connaissances. (2, 3)

¹ Degré de priorité : 1 (de 0 à 3 ans); 2 (de 4 à 6 ans); 3 (de 7 à 10 ans)

Note : Les niveaux de priorité accordés aux actions se rapportent au calendrier de réalisation et non à l'importance en matière de conservation des ressources. Ils peuvent changer selon le contexte et les ressources disponibles.

5 APPROCHES DE GESTION

Le tableau 4 ci-dessus présente toutes les actions susceptibles d'être utilisées dans la gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. Les actions de gestion particulières seront toutefois définies lors du processus de planification annuelle et mises en œuvre en fonction des ressources financières et humaines disponibles et selon les approches décrites ci-dessous.

5.1 GESTION DE L'HABITAT

La gestion de l'habitat sera orientée vers la conservation et le rétablissement des espèces en péril et la protection de l'habitat essentiel. À cette fin, il faudra déterminer les zones de conservation et les espèces sensibles de la réserve.

L'évaluation de l'état des espèces envahissantes dans la réserve et les plans d'intervention seront faits en tenant compte de l'efficacité biologique ainsi que des coûts et des efforts requis pour mettre en œuvre les actions ciblées.

5.2 GESTION DE LA FAUNE

La gestion de la faune sera basée sur les connaissances acquises lors des inventaires réalisés à ce jour qui permettront de faire le point sur plusieurs éléments de la biodiversité de la réserve. De plus, la collaboration avec divers spécialistes des milieux gouvernemental et universitaire pour des projets de recherche ou de suivi sera privilégiée pour assurer la meilleure protection possible aux espèces en péril. Les recommandations faites dans le cadre des programmes de planification du rétablissement des espèces en péril guideront notamment la désignation de l'habitat essentiel et la protection de l'habitat essentiel désigné dans la réserve.

5.3 SURVEILLANCE

La mise en place d'un programme de surveillance écologique est prévue au cours des prochaines années dans le but d'établir un portrait de l'état de santé de la réserve et de créer une banque de données qui appuiera les interventions. Ce programme sera basé sur les projets existants de suivis biologiques réalisés à l'interne et sur ceux faits de concert avec des collaborateurs régionaux et provinciaux. Les efforts de surveillance seront orientés vers les espèces en péril désignées en vertu des lois fédérale et provinciale, les espèces représentatives de la réserve, les écosystèmes particuliers ainsi que les stress écologiques et anthropiques auxquels est soumis le territoire.

5.4 RECHERCHE

Des besoins en matière d'acquisition de connaissances et de recherche ont été établis pour plusieurs groupes d'espèces et divers enjeux de gestion de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. La priorité est l'acquisition de connaissances sur la diversité biologique de la réserve (p. ex. sauvagine, insectes, amphibiens, reptiles, castor, cerf de Virginie et prédateurs), sur la présence d'espèces en péril au Canada et à statut précaire au Québec ainsi que sur les stress écologiques et les impacts des activités humaines (p. ex. pollution, chasse, braconnage, changements climatiques).

Pour obtenir une autorisation de mener des travaux de surveillance ou de recherche dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François et pour recevoir des instructions concernant les lignes directrices des propositions de recherche, veuillez communiquer avec :

Réserve nationale de faune – Demande de permis de recherche
Environnement Canada – Service canadien de la faune
Région du Québec
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Courriel : permisSCFQuebec@ec.gc.ca

5.5 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Cette réserve est ouverte au public d'avril à décembre. Environnement Canada peut y autoriser des activités de sensibilisation du public à la conservation des milieux naturels. Ces activités peuvent entre autres être réalisées par des organismes de conservation locaux et régionaux et par des municipalités.



Figure 7 : Activité guidée d'observation de la nature offerte par l'AMAPRE

Photo : © AMAPRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de conservation, Environnement Canada a identifié la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François comme l'une des RNF qui bénéficiera d'un financement afin de poursuivre le programme de l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature. Cette initiative est destinée à sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens à la nature afin de bâtir une « communauté d'intendants ». Un des objectifs du Plan national de conservation et de l'initiative Rapprocher les Canadiens de la nature est de rendre certaines réserves de faune plus accessibles. Les visites devront être gérées de manière à n'avoir aucun impact sur la conservation de la faune.

Ce financement sera utilisé pour des travaux structuraux permettant notamment de rendre les sites plus accessibles, de créer ou d'agrandir des sentiers et des plateformes d'observation, d'encourager des activités publiques ayant peu d'impact sur le milieu et de fournir des services sur les sites en collaboration avec divers organismes.

Dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François, cet argent servira à financer divers projets tels que l'installation de panneaux de signalisation et de kiosques d'information, l'aménagement d'un trottoir de bois à la baie aux Grenouilles et le développement d'initiatives permettant au public de découvrir ce milieu naturel exceptionnel.

6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats, les activités humaines dans les réserves nationales de faune sont restreintes et contrôlées en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement établit les activités qui sont interdites [paragraphe 3 (1)] dans les réserves et fournit au ministre de l'Environnement des mécanismes d'autorisation de certaines activités qui y sont autrement interdites. Le règlement confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux réserves nationales de faune.

La pratique d'activités dans les réserves nationales de faune n'est autorisée que si un avis émanant du ministre a été publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve ou à ses limites et sous réserve des conditions dudit avis. Toutefois, le ministre de l'Environnement peut délivrer un permis autorisant certaines activités

6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en émettant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve ou à ses limites. Le ministre peut émettre un tel avis s'il croit que l'accès pose un problème de santé et de sécurité publique ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leurs habitats.

Dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François, un tel avis serait affiché au poste d'accueil et dans les trois stationnements. Les activités autorisées et les activités qui nécessitent un permis ou une autorisation sont décrites ci-dessous.

L'accès à la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est permis d'avril à décembre à moins d'indication contraire dans les avis publiés dans les journaux locaux ou affichés à l'entrée de la réserve ou à ses limites. De plus, les détenteurs de permis de chasse aux oiseaux migrateurs peuvent accéder aux zones de chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve de la fin de septembre à la fin de décembre. Toutefois l'accès est restreint à certains endroits indiqués par des affiches sur le site et les visiteurs doivent se conformer à toute autre restriction à moins de détenir un permis délivré par la ministre.

Remarque : En cas d'incompatibilité entre les renseignements présentés dans ce document et l'avis, ce dernier prévaudra à titre d'instrument juridique autorisant l'activité.

6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

Parce qu'elles sont compatibles avec les buts et objectifs de conservation énoncés dans le plan de gestion de cette réserve, les activités suivantes sont permises : la randonnée pédestre, l'observation de la nature et la photographie dans les sentiers, le pique-nique aux endroits désignés, le canot et le kayak avec une personne autorisée par Environnement Canada pour agir comme guide-interprète et la chasse aux oiseaux migrateurs seulement dans les zones autorisées.

Randonnée pédestre, observation de la nature, photographie et pique-nique

Ces activités sont autorisées uniquement dans les sentiers de la réserve et les installations et infrastructures prévues à cette fin, telles que la tour d'observation et les affûts ou caches d'observation (figure 3), et ce, durant la période d'ouverture de la réserve, soit d'avril à décembre. Le pique-nique est autorisé seulement sur les bancs, aux tables et dans les caches d'observation.

Canot et kayak

La pratique du canot et du kayak est permise seulement avec une personne autorisée par Environnement Canada pour agir comme guide-interprète dans les endroits prévus à cette fin, notamment sur les ruisseaux Fraser, Therrien et aux Gouins.

Chasse aux oiseaux migrateurs

La chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve est uniquement autorisée dans les zones désignées, et ce, aux périodes, aux conditions, aux endroits et avec les engins de chasse autorisés. Elle est interdite dans le secteur des aménagements pointe Fraser I et II et de chaque côté du ruisseau Fraser, pour des raisons de sécurité publique (figure 8). Les détenteurs de permis de chasse aux oiseaux migrateurs peuvent chasser dans les zones où cette activité est autorisée dans la réserve, et ce, aux conditions et aux périodes spécifiées dans le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, généralement de la fin de septembre à la fin de décembre.

Autres activités

Toute autre activité est interdite dans la réserve, notamment la chasse à toute espèce animale autre qu'une espèce d'oiseaux migrateurs, la trappe, la pêche, la coupe de bois, l'utilisation de véhicules motorisés (p. ex. hors-bord, motomarine, véhicule tout-terrain et motoneige) et la pratique du ski de fond et de la raquette.

Un avis stipulant les activités permises dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François est affiché au poste d'accueil de la réserve sur le chemin de la Pointe-Fraser et dans les trois stationnements. Cet avis est semblable à celui publié dans les journaux locaux en 2011 (annexe I).

Un permis ou une autorisation pourrait être émis pour des activités de recherche qui cadrent avec les priorités établies dans le plan de gestion ou pour des activités scientifiques telles que des inventaires, des aménagements ou la restauration d'habitats.

6.3 AUTORISATIONS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, il est permis de se livrer à des activités interdites si on détient un permis délivré à cet égard par le ministre de l'Environnement ou si un avis émanant du ministre et autorisant de telles activités a été publié dans un journal local ou affiché à l'entrée d'une réserve d'espèces sauvages ou à ses limites.

Des permis ou des avis peuvent être émis si le ministre est d'avis que l'activité relève d'une recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou de leurs habitats, est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leurs habitats ou contribuera à la conservation de ceux-ci, ou est autrement conforme aux critères et au but de création de la réserve nationale de faune énoncés dans le présent plan de gestion. Ces conditions doivent être satisfaites avant que le ministre n'étudie la demande d'autorisation d'une activité interdite.

Le ministre peut ajouter à de tels permis ou autorisations toute condition qu'il estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles de l'activité sur les espèces sauvages et leurs habitats.

Les demandes de permis ou d'autorisation doivent être faites (par la poste ou par courriel) aux adresses suivantes :

Réserve nationale de faune – Demande de permis
Environnement Canada – Service canadien de la faune
Région du Québec
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
Courriel : permisSCFQuebec@ec.gc.ca

6.4 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessitent pas de permis ou d'autorisation :

- des activités liées à la sécurité publique, à la santé publique ou à la sécurité nationale et qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement, ou des activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- des activités liées à l'entretien de routine des réserves nationales de faune, à la mise en œuvre des plans de gestion et aux activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement Canada.

6.5 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature de l'activité, d'autres autorisations ou permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans cette réserve nationale de faune.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'autorité fédérale ou provinciale compétente.

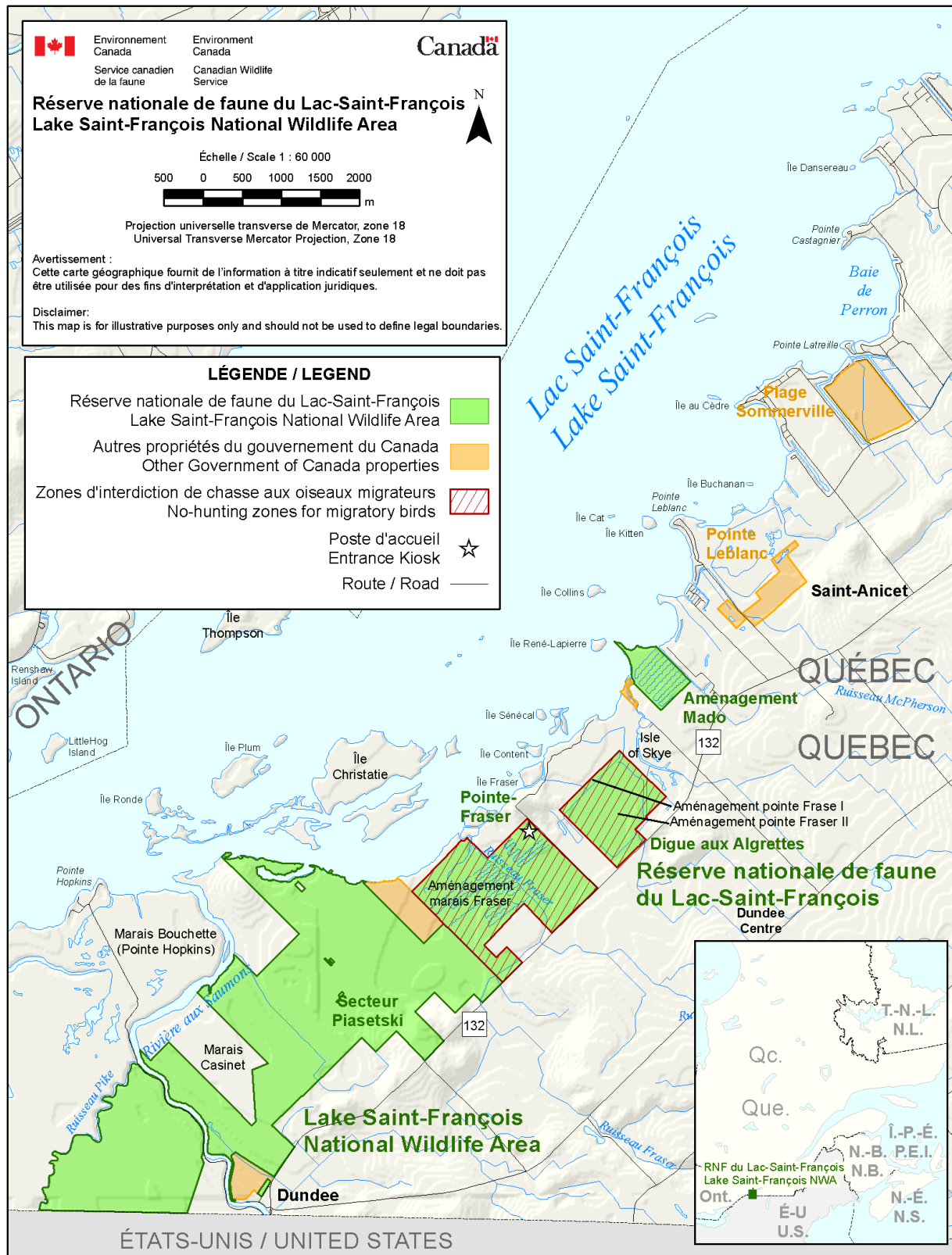


Figure 8 : Zones d'interdiction de chasse aux oiseaux migrateurs dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tous les efforts raisonnables seront faits pour protéger la santé et la sécurité du public, y compris la communication aux visiteurs de tout renseignement pertinent concernant tout risque ou danger connu ou anticipé. De plus, le personnel d'Environnement Canada prendra toutes les mesures de précaution raisonnables et nécessaires afin de protéger sa propre santé et d'assurer sa sécurité ainsi que celle de ses collègues. Toutefois, les visiteurs (y compris les chercheurs et les entrepreneurs) doivent faire tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques, bien se préparer et être autonomes. Puisque les milieux naturels comportent certains dangers, les visiteurs doivent prendre les mesures de précaution appropriées pour assurer leur propre sécurité. Il n'y a pas de personnel d'Environnement Canada présent en permanence dans les réserves nationales de faune ni de services permettant d'assurer la sécurité des visiteurs en continu.

Pour signaler une urgence environnementale, veuillez communiquer avec le Centre national des urgences environnementales aux numéros de téléphone suivants :

514-283-2333 ou 1-866-283-2333

Les incidents ou situations d'urgence peuvent être signalés à :

- Environnement Canada : 1-800-668-6767 ou enviroinfo@ec.gc.ca
- Sauvetage maritime (Garde côtière canadienne) : 1-800-463-4393/cellulaire : *16
- Sûreté du Québec : 310-4141/cellulaire : *4141
- Sécurité civile : 1-866-776-8345/cellulaire : 911
- SOS-Braconnage : 1-800-463-2191
- Urgence environnementale : Environnement Canada : 1-866-283-2333 ou Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : 1-866-694-5454
- Feux de forêt : SOPFEU : 1-800-463-FEUX (3389)
- Autorités locales (police ou service d'incendie) : 911

8 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des réserves nationales de faune repose sur trois lois et les règlements qui en découlent :

- la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants* et le *Règlement sur les oiseaux migrants*;
- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*;
- la *Loi sur les espèces en péril*.

Les agents d'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada ont le mandat de surveiller la conformité aux lois et aux règlements en continu et de procéder à des investigations, le cas échéant.

Voici des exemples d'activités qui, si elles sont exécutées sans autorisation dans des réserves nationales de faune, peuvent constituer des infractions :

- Accéder au site;
- Détruire ou déranger des oiseaux migrants, leurs nids ou leurs œufs;
- Avoir en sa possession une arme ou un autre instrument qui pourrait servir à la chasse;
- Pique-niquer, camper ou se livrer à toute autre activité récréative;
- Allumer un feu;
- Enlever ou endommager tout artéfact naturel, tout édifice, toute clôture, toute affiche, toute enseigne ou toute autre structure;
- Jeter ou laisser des déchets ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement naturel;
- Laisser un animal domestique en liberté.

9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur un horizon de 10 ans. Des plans de travail annuels seront établis selon les priorités et le cadre budgétaire. Selon les ressources disponibles et les possibilités, certaines actions pourront être devancées, reportées ou annulées. Environnement Canada favorisera une approche de gestion adaptative.

La mise en œuvre du plan sera évaluée cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les actions présentées au tableau 4.

10 COLLABORATEURS

Une collaboration avec des agences et des organismes du milieu sera privilégiée afin de favoriser la protection et la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François. Par exemple, des collaborations peuvent être établies ou poursuivies avec des universités et des centres de recherche pour combler les lacunes des connaissances scientifiques, avec la province pour mettre en œuvre les mesures de rétablissement des espèces en péril, particulièrement celles qui relèvent de la juridiction provinciale, ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux et les autorités municipales pour sensibiliser la population aux objectifs de conservation de la réserve.

Voici une liste des principaux organismes pouvant collaborer à la mission et aux activités de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Agents de protection de la faune (MFFP)
Bureau local de Salaberry-de-Valleyfield
640, rue Cardinal
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A8
Téléphone : 450-370-3024
Télécopieur : 450-370-3026

Association des membres et amis pour la protection de la
réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (AMAPRE)
7600, chemin de la Pointe-Fraser
Dundee (Québec) J0S 1L0
Téléphone : 450-264-5908
Site internet : www.amisrnf-lacstfrancois.com/
Courriel : amisrnf@hotmail.com

Canards Illimités Canada
710, rue Bouvier, bureau 260
Québec (Québec) G2J 1C2
Téléphone : 418-623-1650
Numéro sans frais : 1-800-565-1650
Télécopieur : 418-623-0420
Courriel : ci_quebec@canards.ca

Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent
28, rue Saint-Paul, bureau 203
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4A8
Téléphone : 450-371-2492
Télécopieur : 450-371-7599
Courriel : dq.ziphsl@rocler.com

Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
88, rue Saint-Laurent
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6J9
Téléphone : 450-370-1881
Télécopieur : 450-370-0110
Courriel : info@crevhsl.org

Conseil des Mohawks d'Akwesasne
Case postale 579
Akwesasne via Cornwall (Ontario) K6H 5T3
Téléphone : 613-575-2348
Télécopieur : 613-575-2181
Courriel : karla.ransom@akwesasne.ca

Conseil des Mohawks de Kahnawake
Case postale 720
Kahnawake (Québec) J0L 1B0
Téléphone : 450-632-7500
Télécopieur : 450-638-5958
Courriel : communications@mck.ca

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale de l'Estrie – Montréal – Montérégie
545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514-873-2140
Télécopieur : 514-873-8983
Courriel : monteregie@mffp.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques (MDDELCC)
Bureau régional de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514-873-3636
Télécopieur : 514-873-5662
Courriel : montreal@mddelcc.gouv.qc.ca

Municipalité de la paroisse de Saint-Anicet
335, avenue Jules-Léger
Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
Téléphone : 450-264-2555
Télécopieur : 450-264-2395
Courriel : info@stanicet.com

Municipalité du canton de Dundee
3296, montée Smallman
Dundee (Québec) J0S 1L0
Téléphone : 450-264-4674
Télécopieur : 450-264-8044
Courriel : mun.dundee@sftl.ca

Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent

10, rue King, bureau 400

Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Téléphone : 450-264-5411

Télécopieur : 450-264-6885

Courriel : mrchsl@mrcchsl.com

Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Chateauguay

624, rue Notre-Dame, bureau 40

Saint-Chrysostome (Québec) J0S1R0

Téléphone : 450-699-1771

Télécopieur : 450-699-1781

Courriel : f.blackburn@scabric.ca

11 BIBLIOGRAPHIE

AMAPRE (Association des membres et Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François). 2003. Bois d'enfer. Journal des Amis (es) de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François, juin 2003, Dundee.

AMAPRE. 2000. Liste d'oiseaux de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François et ses abords. dépliant.

Armellin, A., P. Mousseau et P. Turgeon. 1994. Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du lac Saint-François. Rapport technique, zones d'intervention prioritaires 1 et 2. Environnement Canada, Centre Saint-Laurent, région du Québec, équipe de travail sur les zones d'intervention prioritaires, xxiii + 208 p. + annexes.

BAPE (Bureau d'audience publique sur l'environnement). QUÉBEC. 2004. Annexe F Patrimoine archéologique et historique. Documentation déposée au BAPE dans le cadre du Projet de Gazoduc Les Cèdres par TransCanada Pipelines Itée : PR3.3 Documents annexes – Volume 3, novembre 2004, pagination diverse.

Bordage, D. et C. Lepage. 2002. Tendance des effectifs nicheurs de sauvagine le long des rives du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires, 1990-1992. Série de rapports techniques n° 382, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, Québec.

Brisson, J., A. Coliastro et M. Robert. 2006. « Controlling Speckled Alder (*Aldus incana* ssp. *rugosa*) Invasion in a Wetland Reserve of Southern Québec. » Natural Areas Journal. 26 :78-83.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Septembre 2009a. Extractions du système de données pour le territoire de Dundee, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec, 18 p.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Septembre 2009b. Extractions du système de données pour le territoire de Saint-Anicet et Dundee, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Québec, 24 p.

- Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) du Haut-Saint-Laurent. 1997. Fiche technique n° 17. Thématique habitat et faune, Projet Gestion appropriée des niveaux d'eau en fonction de la faune et des habitats, Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, 3 p.
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2014. Base de données des espèces évaluées par le COSEPAC
[\[http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchform_f.cfm\]](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchform_f.cfm) (Dernière mise à jour : 8 décembre 2014, consultée le 17 décembre 2014.)
- de Repentigny, L.-G. 1990. Carte annotée pour l'herpétofaune. Réserve nationale de faune du lac Saint-François, comté d'Huntingdon, Québec. Service canadien de la faune, Région du Québec. Document inédit.
- de Repentigny, L.-G. 1988. Histoire et ressources biologiques de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Service canadien de la faune, Environnement Canada, 39 p.
- de Repentigny, L.-G. 1982. Éléments d'histoire naturelle et humaine de la région de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Service canadien de la faune, Environnement Canada, non publié.
- de Repentigny, L.-G. 1976. Inventaire préliminaire des habitats de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François à Dundee, Québec. Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit.
- de Repentigny, L.-G. et P. Fragnier. 1986. La flore vasculaire de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François et sa région immédiate, comté d'Huntingdon, Québec. Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, viii + 351 p. + annexes + carte.
- de Repentigny, L.-G. et D. Labonté. 1980. Inventaire de la population avienne en période de nidification; Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 60 p. + carte.
- Desrochers, A. et P. Fragnier. 1983. Étude de l'avifaune nicheuse et de la végétation de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François, été 1983. Projet PEEAC, rapport présenté au Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, 160 p. + carte.

Edwards, A., J. Boucher et B. Cudmore. 2007. Programme de rétablissement du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) au Canada [Proposition]. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, Ottawa: Pêches et Océans Canada, 67 p.

Environnement Canada. 2013. Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 13 de la région du Québec : Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Québec (Québec), 156 p. + annexes.

Environnement Canada. 2005. Manuel des aires protégées (Ébauche). Annexe 5 : Critères de sélection d'aires candidates – Réserve nationale de faune et Annexe 8 : Politique sur l'établissement et la gestion des aires protégées d'EC (Système de classification des aires protégées).

Francoeur, L.-G. 2009. « Victoire dans la saga des tourbières du Small et du Large Tea Field », Le Devoir. Actualités sur l'environnement, 17 avril 2009.

Gervais, D., C. Lachance et C. Robidoux. 1983. Étude préliminaire des marais du sud-ouest du lac Saint-François, Huntingdon, Québec. Projet Relais en collaboration avec Canards Illimités, Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, 69 p. + annexes + cartes.

Gervais, D., C. Robidoux, C. Lachance, F. Shaffer et C. Daoust. 1984. Étude préliminaire des mammifères de la RNF du Lac Saint-François. Projet Relais, Service canadien de la faune, Région du Québec. Rapport inédit., 35 p.

Gervais, D. et F. Shaffer. 1984a. Les oiseaux. Projet Relais et Environnement 2000, Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, 38 p.

Gervais, D. et F. Shaffer. 1984b. Étude de la sauvagine et du Merle bleu de l'est sur la Réserve nationale de faune du lac Saint-François, Dundee. Projet Environnement 2000, Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, ii + 44 p.

Gratton, L. 1996. La restauration des prairies humides de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Rapport présenté à Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 18 p. + annexes + carte.

- Groupe PHRAGMITES. 2011. 7^e Colloque du groupe de recherche PHRAGMITES, Colloque 13-14 octobre 2011, Centre sur la biodiversité, Jardin botanique de Montréal.
- Lehoux, D., A. Bourget, P. Dupuis et J. Rosa. 1985. La sauvagine dans le système du Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe). Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 76 p. + Annexe, 72 p.
- Maheu-Giroux M., S. de Blois et B. Jobin. 2006. Dynamique des paysages de quatre réserves nationales de faune du Québec : Suivi des habitats et des pressions périphériques. Université McGill, Département de sciences végétales et Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 67 p. + annexes.
- Mailloux, A. et G. Godbout. 1954. Étude pédologique des sols des comtés de Huntingdon et Beauharnois. Province de Québec- Ministère de l'Agriculture, Bulletin technique n^o 4, Sainte-Anne-de-La-Pocatière, 229 p.
- MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, gouvernement du Québec). 2014. Liste des espèces floristiques menacées au Québec; liste des espèces floristiques vulnérables au Québec; liste des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/especes/index.htm>] (Site consulté le 17 décembre 2014.)
- Melançon, M. et J.-L. Lethiecq. 1981. Inventaire des sols et de la végétation des marais de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François, Dundee (Québec). Direction des Terres pour le Service canadien de la faune, région du Québec, rapport inédit, 47 p. + carte.
- Mercier, Y., L.-G. de Repentigny et I. Ringuet. 1986. Plan de gestion de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 53 p. + carte.
- MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). 2014. Liste des espèces de la faune désignées menacées ou vulnérables au Québec; liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. [<http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>] (Site consulté le 17 décembre 2014.)

Pageau, G. et R. Tanguay. 1977. Frayères, sites propices à la reproduction, et sites de concentration de jeunes poissons d'intérêt sportif et commercial dans le fleuve Saint-Laurent. Rapport soumis au Comité d'étude sur le fleuve Saint-Laurent par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Pouliot, D., A. Rivard et S. Giguère. En préparation. Inventaires fauniques tenus à la Réserve nationale de faune du lac Saint-François entre 2004 et 2009. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région du Québec.

QUÉBEC. MDDEP. 2010. La diversité des poissons – Le fleuve Saint-Laurent.

[\[www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/diversite/fleuve/index.html\]](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/diversite/fleuve/index.html)

Registre public des espèces en péril (Gouvernement du Canada). 2014.

[\[www.sararegistry.gc.ca/search/SpeciesSearch_f.cfm\]](http://www.sararegistry.gc.ca/search/SpeciesSearch_f.cfm) (Date de modification : 15 décembre 2014; consulté le 17 décembre 2014.)

Robert, M. 1995. « Le Râle jaune et son habitat, tous deux vulnérables », Habitats 5(3) : 1-3. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec.

Robert, M., B. Jobin, C. Latendresse, S. Giguère et F. Shaffer. 2009. « Habitat use by Sedge Wrens in Southern Québec », The Wilson Journal of Ornithology 121 (2):347-358.

Robert, M. et P. Laporte. 1996. Le Râle jaune dans le sud du Québec : inventaires, habitats et nidification. Série de rapports techniques n° 247, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, viii + 87 p.

Rouleau, S. et S. Giguère. 2012. Inventaire de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*) dans le secteur de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, Sainte-Anne de Bellevue, Québec, 27 p.

Sabourin, A. 2004. Inventaire des plantes vasculaires menacées ou vulnérables de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Pour Environnement Canada, 11 p.

Service canadien de la faune (SCF). CANADA. 2003. Plan de conservation de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François. Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, 109 p. + annexe.

SOFA (Société d'observation de la faune ailée). 2010. Le Picocheur, vol. 20 n° 3.

SOFA. 2009. Le Picocheur, vol. 20 n° 2.

SOFA. 2008. Le Picocheur, vol. 19 n° 2.

SOS-POP. 2009. Banque de données du Suivi des sites de nidification des espèces en péril du Québec. Regroupement Québec Oiseaux (RQO).

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature; Dudley, N., Éditeur). 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x +96 p.

Woods, A. 2012. Le village iroquoien de Mailhot-Curran, Saint-Anicet. Mémoire de maîtrise, faculté des Arts et des Sciences, département d'anthropologie, Université de Montréal, 256 p.

ANNEXE I : AVIS D'ENVIRONNEMENT CANADA PUBLIÉ EN 2011

Environnement Canada désire informer le public que la Réserve nationale de faune (RNF) du Lac-Saint-François, située dans la municipalité de Dundee, est un territoire protégé. Depuis sa création en 1978, la RNF a pour but de protéger les oiseaux migrateurs, la faune et les habitats humides, ainsi que plusieurs espèces en péril présentes sur ce territoire.

Afin de protéger ce territoire, le Ministère informe également les personnes qui circulent dans la RNF de leur obligation de se conformer à certaines règles dictées par la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et les règlements qui en découlent. Toute personne qui omet de se conformer à ces règles ou aux lois en vigueur est passible d'une amende et de poursuites.

Les activités autorisées dans les zones aménagées à ces fins sont : la randonnée pédestre, l'observation de la nature, la photographie, le pique-nique ainsi que le canot et le kayak sur les ruisseaux Fraser, Therrien et aux Gouins.

À moins de détenir un permis à cet égard délivré par le ministre, il est notamment interdit à quiconque se trouve sur la RNF :

- de chasser, à l'exception des oiseaux migrateurs et ce, en respectant les périodes, les conditions, les endroits et les engins de chasse autorisés (voir paragraphe 3(1) du *Règlement concernant la gestion des réserves d'espèces sauvages*);

- de pêcher;
- de détruire ou d'enlever un végétal;
- de laisser un animal domestique en liberté;
- de nager, de camper ou d'allumer un feu;
- d'utiliser tout moyen de transport;
- de jeter ou de laisser des détritux.

Pour obtenir l'information complète concernant la réglementation applicable, veuillez consulter la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces en péril* au www.ec.gc.ca.

Pour formuler une plainte ou dénoncer des actes illégaux, veuillez communiquer avec Environnement Canada par téléphone au 1-800-668-6767 ou par courriel à l'adresse enviroinfo@ec.gc.ca.

Rien dans le présent avis ne porte atteinte aux droits ancestraux ni à ceux issus de traités autochtones.